

Nombre de Conseillers en exercice : 29

" " présents : 26

" " ayant donné pouvoir : 03

" " votants : 29

Date de la convocation : 15 décembre 2014

Date de l'affichage des délibérations : 24 décembre 2014

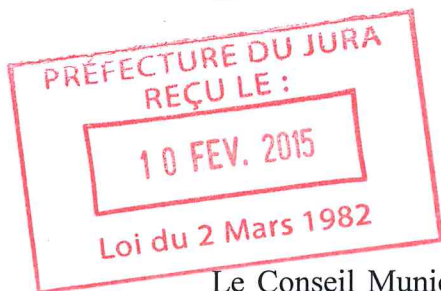
Date de l'affichage du procès verbal : 02 FEV. 2015

PRESENTS : M. PERNOT, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. MATHIEU, Mme BAILLY, M. SAILLARD, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, M. BOUVET dit MARECHAL, Mme FILIPPI, M. BINDA, M. VUILLEMIN, M. CUSENIER, M. TISSOT, Mme DOUARD, Mme MILLET, Mme TBATOU, Mme ROUSSEAU, Mme JANIN, M. BONJOUR, M. BERNARD, M. VUILLERMOZ, Mme RAME, Mme GUICHARDIERE, M. LENG.

EXCUSES : Mme BADOR (pouvoir donné à Mme DELACROIX), M. DUPREZ (pouvoir donné à Mme GUICHARDIERE), Mme SEGUIN (pouvoir donné à Mme TBATOU).

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Annelise Martin.



X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de M. Clément Pernot, Maire.

Madame Martin est nommée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE SÉANCE, REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le Maire.- Mes chers collègues, je vous propose de commencer cette séance du Conseil municipal. Vous avez dû recevoir tous les documents nécessaires à la bonne préparation

Toute correspondance doit être adressée, sous forme impersonnelle, à Monsieur le Maire
Hôtel de Ville, Place Charles-de-Gaulle - 3 Septembre - B.P. 90109 - 39302 CHAMPAGNOLE Cedex
Téléphone 03 84 53 01 01 - Télécopieur 03 84 52 49 32
E-mail : mairie@champagnole.com - Site : www.champagnole.fr

de celui-ci. On avait mis un dossier en tête de chapitre "hors commission", je le prendrai à l'issue du travail des commissions, justement pour mettre en avant le travail de ces commissions. Je propose donc de commencer l'ordre du jour par l'administration générale, bien évidemment après que nous ayons nommé un secrétaire de séance qui sera Madame Martin.

J'ai quelques excuses à vous donner : Madame Sandrine Bador qui a donné pouvoir à Madame Delacroix Véronique. Jean-Louis Duprez donne son pouvoir à Madame Guichardière Catherine. Madame Patricia Seguin donne son pouvoir à Madame Tbatou Rahma.

J'ai également des remerciements et communications diverses. Je tiens à remercier Madame Javaux qui nous a fait passer des photos. Elle nous remercie pour les animations de la ville. Donc acte.

Le Secours Catholique nous remercie pour le soutien financier que nous lui avons adressé.

L'association Tous Rythmes nous remercie pour sa participation puisque c'était cette association qui avait été choisie pour mener à bien un Thé dansant le 13 novembre. Cela a été une réussite.

Le SIDEC nous remercie pour une mise à disposition de salle.

France ADOT, pour le don d'organe, nous remercie également pour sa participation au show mode.

Mademoiselle Frichet nous remercie au nom du collectif Terres humaines concernant la subvention pour le festival du film humanitaire.

La Tarentelle nous remercie.

Michel Poulet, président de l'association "Questions de parents" nous adresse ses vifs remerciements pour la subvention. Merci à Michel.

Si je le fais, ce n'est pas pour faire plaisir, c'est pour souligner la politesse de certains, de certaines, qui n'hésitent pas à adresser un petit mot suite à des décisions positives à leur égard mises au sein de cette assemblée communale.

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :

Renonciation au droit de préemption :

. Propriété de Madame Andrée BOUILLET et Monsieur Daniel BOUILLET
Section AH n° 105 - 3 rue Emile Zola.

. Propriété de Monsieur Jean-Pierre WATRIN
Section AV n° 102 – 18 rue Ambroise Croizat.

. Propriété de La Direction Départementale des Finances Publiques
Section AS n° 161, 163 et 165 – « La Vouivre »

. Propriété de Monsieur et Madame Joël GIRARDOT
Section AB n° 398, 400 – 52 avenue de la République.

. Propriété de la SCI DE LA FONDERIE
Section AE n° 152,153 – « Champs de la Fin ».

. Propriété de Monsieur Jean-Pierre VUAILLAT
Section BH n° 64 et 117 – 16 rue Jules Ladoumègue.

M. le Maire.- Est-ce que ce point a suscité des interrogations ?

Plusieurs intervenants.- On ne les a pas.

M. Dussouillez.- C'est dans les décisions prises par le Maire.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions concernant ces décisions ?
Je continue.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mise en place d'un Comité Hygiène et Sécurité commun à la commune de Champagnole et au CCAS

Mme Delacroix.- "Lors de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2014, un comité technique commun aux agents de la commune et du CCAS a été créé avec la nomination de 5 Conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants pour représenter le collège des élus.

Le 4 décembre 2014, les élections des représentants du personnel au sein de cette instance ont été organisées et, seule, la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale a présenté une liste.

Au vu des résultats, la composition du Comité Technique est donc fixée comme suit :
Représentants du Conseil municipal :

Membres Titulaires :	Membres suppléants :
M. Clément PERNOT, Président	Mme Ghislaine BENOIT
Mme Véronique DELACROIX	Mme Anne-Lise MARTIN
Mme Brigitte FILIPPI	M. Guy SAILLARD
M. David DUSSOUILLEZ	M. Joël VUILLEMIN
M. Jean-Louis DUPREZ	Mme Marianne RAME

Représentants du personnel :

Membres Titulaires :	Membres suppléants :
M. Jean-Marc TOURNEBIZE	M. Gilles MAUPOIL
M. Didier FRANZOSI	M. Lionel NOIROT
Mme Marie-Servane BILLAY	M. Didier VUILLET A CILES
M. Pascal LACROIX	M. Hervé VALLE
M. Alain GIRARDET	M. George MAMESSIER

Le comité technique étant formé, les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le fonctionnement du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Collectivités Territoriales qui a pour missions :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et placés sous sa responsabilité par une entreprise extérieure ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de

faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Il est donc demandé aux membres de :

- Garder le principe d'un CHSCT commun avec le CCAS.
- Fixer un nombre égal de représentants titulaires du collège des élus et celui du collège des agents.
- Constaté que la FAFPT, seule organisation représentée lors de l'élection du Comité Technique, désignera les représentants du collège des agents.
- Désigner les membres siégeant au Comité Technique comme étant ceux siégeant au CHSCT pour le collège des élus.

Les membres de la commission des Affaires Générales ont émis un avis favorable lors de la réunion du 15 décembre 2014."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale

Mme Delacroix.- "Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire depuis 2011 des deux foyers-logements André Socié et Mont-Rivel.

Depuis cette date, une convention est conclue avec la Commune pour une mise à disposition des services techniques municipaux, d'une part, pour l'entretien des espaces verts de ces propriétés et, d'autre part, pour les interventions techniques d'entretien courant dans les parties communes des bâtiments et les interventions techniques à la charge du propriétaire dans les parties privatives.

Il est donc proposé de renouveler cette convention dont les modalités financières sont les suivantes :

- L'entretien des espaces verts est évalué à la somme forfaitaire annuelle de 5 000 €
- Les interventions techniques sont comptabilisées selon le tarif horaire de la main-d'œuvre fixé par arrêté municipal,
- et le coût des fournitures est pris en charge par le CCAS.

Un protocole définissant les modalités d'intervention a été rédigé entre les deux structures.

Le conseil d'administration du CCAS a émis un avis favorable à la conclusion de cette convention lors de sa séance du 16 juillet 2014.

Les membres de la commission des Affaires Générales ont émis un avis favorable lors de la réunion du 15 décembre 2014."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Arbre de Noël

Mme Delacroix.- "Depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'action sociale de la collectivité, un arbre de Noël est organisé au profit des enfants du personnel communal âgés de 0 à 13 ans, à l'occasion duquel un bon cadeau de 40 € est remis.

Ce bon cadeau est valable uniquement dans certains magasins de la ville correspondant aux attentes des enfants.

En partenariat avec le CCAS, la Communauté de Communes et l'OPH de Champagnole, un spectacle et un goûter sont organisés avec la remise du cadeau choisi. Les frais inhérents à l'organisation sont donc partagés entre les 4 collectivités.

Il est donc demandé aux membres d'approuver le règlement des factures afférentes au cadeau choisi, dans la limite de 40 € par enfant, et dans le cadre de l'Arbre de Noël 2014 et pour les années suivantes, tant que le montant et l'organisation ne sont pas modifiés.

Les membres de la commission des Affaires Générales ont émis un avis favorable lors de la réunion du 15 décembre 2014."

Y a-t-il des questions ?

Des oppositions ?

Merci.

M. le Maire.- Très bien. Nous passons à la commission Jeunesse, événementiel et communication, attribution Bourses Jeunes avec Monsieur Dussouillez.

JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL ET COMMUNICATION

Demande de bourse « Projets Jeunes »

M. Dussouillez.- "Monsieur Mustapha Manaï, âgé de 28 ans, sollicite une bourse « projets jeunes » pour développer des activités à destination des jeunes.

Son projet consiste à créer une association qui aura pour objectif de gérer la salle destinée aux jeunes dans le quartier des Combettes. Ce lieu, nouvellement rénové, sera équipé de mobilier et matériel permettant d'accueillir les publics dans les meilleures conditions.

Des projets de loisirs et d'insertion sociale seront initiés pour les jeunes les plus en difficulté.

Pour le lancement du projet, le budget prévisionnel est estimé à 1 500 €

Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel Communication, propose après l'exposé du projet par Mustapha Manaï d'attribuer une bourse « projet jeunes » de 1 000 €

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette demande d'attribution de bourse « projet jeunes »."

M. Bouvet.- "Projets Jeunes" va jusqu'à quel âge ?

M. le Maire.- 30 ans.

M. Dussouillez.- Est-ce que vous avez des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Merci pour lui.

Attribution d'une bourse BAFA

M. Dussouillez.- "Monsieur Breton Corentin, né le 5 décembre 1997, a déposé une demande de bourse BAFA le 9 décembre 2014.

Etudiant en 1^{ère} année d'un bac professionnel industriel et licencié au Football Club de Champagnole, sa demande est motivée par le souhait de participer à l'encadrement d'enfants et de jeunes en particulier dans le domaine sportif.

Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel Communication réunis le mercredi 10 décembre 2014 ont émis un avis favorable à sa demande de bourse BAFA."

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette demande de bourse BAFA pour Monsieur Breton Corentin."

Nous accompagnons les jeunes Champagnolais à ces BAFA qui leur permettent d'intégrer Champa-Loisirs, notamment pendant les vacances d'été puisque, comme nous l'avions créée au début, cette bourse BAFA nous permet d'avoir des jeunes Champagnolais alors qu'il y avait un certain manque pour l'encadrement de toutes les sorties et les stages à l'extérieur de Champagnole.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Contrat Enfance Jeunesse

M. Dussouillez.- "Dans le cadre des contractualisations avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, une convention d'objectifs et de financement doit être renouvelée.

La convention « Contrat Enfance Jeunesse » actuelle arrivait à échéance au 1^{er} janvier 2014. La CAF considère l'année 2014 comme une année de renouvellement dont la signature doit être entérinée avant le 31 décembre pour un financement versé sur l'année 2015.

Le contrat proposé concerne les activités d'accueils périscolaires en direction des moins de 6 ans, gérés par la Commune de Champagnole ainsi que les activités « enfance » gérées par la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura (crèche et relais assistantes maternelles) tout en distinguant les budgets et les bilans respectifs.

La participation financière de la CAF est calculée à partir des données du contrat initial qui prend en compte le budget 2009 des accueils périscolaires. Un montant, correspondant à 49.25 % du coût ville, est versé annuellement (28 862.35 €) pour contribuer à assurer un service de qualité correspondant aux besoins des familles.

Suite à un diagnostic établi conjointement avec la CAF, la convention d'objectifs et de financement sera donc établie pour une période de 4 années (2014/2017) et prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel Communication réunis le mercredi 10 décembre 2014 ont approuvé le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention."

Avez-vous des questions sur ce contrat ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Convention portant sur l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs

M. Dussouillez.- "Pour accompagner la mise en place des nouveaux rythmes scolaires instaurés à la rentrée scolaire 2014/2015, la Caisse d'Allocations Familiales à apporter une aide spécifique pour les 3 heures supplémentaires situées hors du temps scolaire.

Pour ce faire, une convention d'objectifs et de financements « Aide Spécifique Rythmes Educatifs » est à établir avant le 31 décembre 2014.

La convention prévoit que dans la mesure où des activités de qualité et accessibles à tous sont organisées, une participation financière peut être versée, par heure et par enfant (0.50 centimes).

L'organisation mise en place par la commune dans le cadre des rythmes scolaires répond à ces critères avec un accès gratuit pour les familles.

Pour l'année 2015, l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs sera intégrée à la convention établie habituellement pour la Prestation de Service Ordinaire dont bénéficient déjà les accueils de loisirs périscolaires.

Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel Communication réunis le mercredi 10 décembre 2014 ont approuvé la nouvelle convention Aide Spécifique Rythmes Educatifs établie.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de ces conventions."

D'après les premiers chiffres que nous pourrions avoir, la ville pourrait percevoir 1 000 €par trimestre.

M. le Maire.- Au global ?

M. Dussouillez.- Oui.

M. le Maire.- Avec 50 €par enfant de la part de l'Etat.

M. Dussouillez.- Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Monsieur Dussouillez.

Nous passons au développement culturel avec Madame Martin.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Procès-Verbal de récolement du musée archéologique de Champagnole

Mme Martin.- "En application de la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France et de la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement, il est demandé aux membres du Conseil municipal de valider le procès-verbal correspondant à ces opérations, sur la période du 1^{er} juin 2013 au 31 août 2014.

Ce procès-verbal récapitule les moyens mobilisés, les résultats, le constat d'état, les objets non vus manquants et l'inventaire des réserves avec des perspectives de travail.

Lors des campagnes 2013 et 2014, 3868 objets ont été inventoriés et récolés dans le bureau, les deux salles d'exposition et les vitrines du couloir.

Dans l'ensemble les collections sont dans un bon état de conservation, seuls 40 objets se trouvent dans « un état critique ».

Le nombre d'objets manquants ou non vus s'élève à 310. Ce nombre est à relativiser car il est possible que, pour les collections Mont Rivel, celles-ci aient été directement replacées en réserve.

Lors de la commission « Développement culturel » du 10 décembre dernier, le procès-verbal a été approuvé.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis."

Le procès-verbal a été validé par Madame Lambert, Conservatrice départementale. Il faut le lire.

M. le Maire.- On donne donc un avis sur le constat...

M. Leng.- Je voudrais déjà remercier Perrine Lefèvre pour le travail qu'elle a effectué pour le musée, un travail très professionnel.

D'autre part, je voulais intervenir sur la loi du 4 janvier 2002. La partie inventaire/règlement est une partie des obligations dans un musée de France. L'autre partie, c'est tout ce qui valorisation, présentation au public. Je me questionne sur le devenir du musée par la suite. J'ai entendu parler d'une enquête qui était menée. Ce n'est pas dans le cadre de la commission culture que j'en ai entendu parler. J'aimerais en savoir un peu plus là-dessus.

Mme Martin.- J'ai entendu parler de la même enquête, je sais qu'un rapport a été présenté il y a quelques jours mais je n'ai jamais été sollicitée pour cette enquête.

M. Leng.- J'ai en effet été surpris de ne pas en entendre parler.

Mme Martin.- Le mieux est de voir ce qu'il y a dans le rapport. Par rapport à l'avenir du musée, il y a des élèves qui se sont penchés sur le musée à la demande de l'Office du tourisme, du directeur de l'Office du tourisme. J'avoue qu'un rapport a été présenté il y a quelques jours. J'ai été invitée la veille mais je n'ai jamais été interrogée par ces élèves. Je suis donc un petit peu surprise par la méthode.

M. Leng.- D'où viennent ces élèves ?

Mme Martin.- Ils viennent du Haut-Doubs, de la Rivière Drugeon, je ne sais pas trop. J'ai découvert cela par quelques échanges de mails. Marie-Jeanne est intervenue. Cela n'a pas été demandé par la ville.

M. le Maire.- Je crois que c'est un travail qui a été mené par l'Office du tourisme.

Mme Guichardière.- Est-ce que ce sont des étudiants ?

M. le Maire.- Non, c'est l'Office du tourisme qui a engagé cela pour des raisons relativement précises. Il y a quelque temps, nous avons cogité sur l'avenir de l'Office du tourisme. Il s'est dégagé que, pour que l'Office du tourisme conserve toutes ses labellisations, ils ont des impératifs de nouveaux locaux, des surfaces complémentaires, supplémentaires. C'est de là que l'idée à germer d'attribuer le local où ils sont actuellement, si tant est que la bibliothèque, demain, rejoigne le bâtiment de l'Hôtel de ville anciennement, puisque ces locaux sont à nouveau disponibles, ce qui permettra à l'Office du tourisme d'avoir une surface plus importante. Dans ce cas-là, il sera en proximité avec le musée et cette proximité pourrait générer des synergies et des complémentarités qui feraient que l'Office du tourisme pourrait être à même de mettre du personnel à disposition pour accueillir les personnes dans les musées par la proximité des lieux.

A mon avis, c'est sûrement dans ce cadre qu'ils ont commandé une étude en relation avec la Conservation départementale. Ils vont certainement la présenter prochainement aux élus pour voir si c'est une piste sur laquelle ils peuvent approfondir leur réflexion. Nous n'en sommes pas plus loin.

Mme Martin.- Ces élèves sont en formation d'éco-interprète du CPIE du Haut-Doubs, le Centre permanent pour l'environnement du Haut-Doubs. Je pense que c'est une étude qui a été réalisée très rapidement, en quelques jours ou quelques semaines mais je ne les ai pas rencontrés. Je suis donc un peu surprise par la méthode, c'est tout.

M. le Maire.- Affaire à suivre.

M. Mathieu.- Je trouve que ce document est assez intéressant dans sa conclusion. Le récolement et inventaire de la commission du musée va permettre un renouvellement et un enrichissement de la muséographie actuelle.

M. le Maire.- Sûrement.

M. Mathieu.- Affaire à suivre.

M. le Maire.- Il faut donner un avis. On ne sait toujours pas quel est l'avis de la ville. On prend acte du rapport, comme quoi les collections sont dans un bon état de conservation, ce qui fait que nous remplissons correctement notre mission. Certains objets se trouvent dans un état critique mais ce n'est certainement pas de notre fait, on peut donc finalement se satisfaire du travail réalisé au sein de ce musée.

Sur cet avis, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

COHÉSION SOCIALE ET CADRE DE VIE

Attribution de subvention

M. Mathieu.- "Les membres de la Commission Action Sociale, réunis le 9 décembre 2014, proposent d'attribuer les subventions suivantes aux associations à caractère social :

- L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour la mission d'information du public en matière de logement (313 demandes de Champagnolais ont été traitées en 2013) : 250 € avec, par ailleurs, des actions de permanence dans nos locaux.
- L'association Un Pied dans la Vie dont le but est le maintien du lien social afin de favoriser l'autonomie et l'entraide mutuelle : 100 €
- Entraide et Amitié : subvention complémentaire de 450 € compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires."

Les colis ont été distribués il y a maintenant 10 jours. Les personnes âgées de plus de 80 ans sur notre commune représentent un nombre important, de plus en plus important. Les colis étaient composés d'environ 5 objets de nature alimentaire. Pour avoir rencontré diverses familles, je peux vous dire que ceci a été très apprécié. C'est non seulement la remise de ce colis, c'est aussi l'occasion de visites auprès des personnes, de rencontres avec des familles. On ne peut donc que louer le travail de cette association présidée par Madame Michèle Pasteur qui a parfois des inquiétudes. Il lui arrive en effet de m'appeler parce qu'elle a du mal à boucler son budget dans la mesure où elle a à peu près 10 000 € de dépenses. Notre subvention demande donc à être ajustée pour 450 € pour permettre d'avoir le fonctionnement "hypothèse fil de l'eau" pour les années qui viennent.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ces attributions de subventions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Mme Ramé.- Cela permet de voir les personnes d'un certain âge pour savoir si tout va bien, s'il n'y a pas de problèmes. C'est tout de même important.

M. Mathieu.- Tout à fait. C'est à cette occasion qu'on découvre par exemple aussi des besoins de lecture, il y a donc des liens avec notre médiathèque. Il y a tout un train de mesures qui favorisent le lien social dans une dimension importante.

M. le Maire.- L'augmentation de subventions veut dire qu'il y a une augmentation des bénéficiaires, c'est encourageant pour nous tous !

Mme Ramé.- Cette augmentation est normale puisqu'on devient de plus en plus vieux.

M. le Maire.- Cela reste donc une source de grande satisfaction.

Tout le monde est d'accord ? (*Approbation générale*)
Nous passons donc aux finances.

FINANCES

Garantie d'emprunts à la S.A. d'H.L.M "Le Foyer Jurassien"

M. le Maire.- Je commence avec une garantie d'emprunt concernant le Foyer Jurassien. C'est un dossier que nous avons retiré la dernière fois en attendant qu'il y ait un peu de précisions liées à la fusion des organismes entre le Foyer Jurassien et l'OPH du Jura. Les choses sont faites mais, a priori, on fixera comme règle à l'avenir que les projets portés dans une ville seront normalement cautionnés par la ville, ce qui peut paraître en partie logique.

"La SA d'HLM Le Foyer Jurassien sollicite la garantie de la commune (à hauteur de 100 % soit un montant total de 500 000 €) pour deux emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 5 logements locatifs rue du Croisoux à Champagnole."

Il va sans dire, mais je pense que c'est entendu par tout le monde, que c'est commissionné au fait, bien évidemment, que dans la gouvernance future de l'organisme OPH du Jura, la ville de Champagnole, comme les villes qui vont être sollicitées pour cautionner les nouveaux projets, seront présentes au tour de table. J'ai eu des garanties en la matière et, pour moi, il est naturel, dès lors qu'on participe à la gestion de l'établissement, qu'on puisse le cautionner. Par contre, ce qui serait un peu plus compliqué à faire admettre, en particulier à nos administrés, c'est le fait que l'on doive cautionner des prêts décidés par un organisme dans lequel nous ne serions pas participants. Là, nous pourrions vraiment nous interroger sur le bien-fondé de la caution dans la mesure où nous ne serions pas là pour contrôler les agissements de l'organisme. C'était une parenthèse que je ferme.

Il s'agit des maisons qui sont au Croisoux, à la place de l'ancien abattoir.

"Les caractéristiques des prêts sont les suivantes (conformément au contrat de prêt n° 14 625 signé entre la SA d'HLM Le Foyer Jurassien et la caisse des dépôts et consignations) :

1) PRET PLUS DE 100 000 €

Durée totale du prêt : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Différé d'amortissement : aucun

Taux annuel de progressivité : 0 %

T.E.G : 1.60 %

Taux de progressivité : 0 %

Index : Livret A

Marge fixe sur index : 0.60 %

Montant à garantir par la commune : 100 %, soit 100 000 €

2) PRET PLAI DE 400 000 €

Durée totale du prêt : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Différé d'amortissement : aucun

T.E.G : 0.80 %

Taux de progressivité : 0 %

Index : Livret A

Marge fixe sur index : -0.20 %

Montant à garantir par la commune : 100 %, soit 400 000 €

La garantie des emprunts est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement."

Quoiqu'il arrive, vous êtes obligé de payer s'il y a un souci.

"Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Au 1^{er} janvier 2014, le montant du capital restant dû sur les emprunts de la S.A Le Foyer Jurassien garanti par la ville s'élevait à 3 381 814 €"

Ce n'est pas une paille et c'est pour cela qu'il est nécessaire que nous participions, demain, à la future gouvernance de l'OPH du Jura et que nous ayons une place significative qui nous permette de surveiller la bonne gestion de cet organisme.

Intervenante.- Surtout que c'est sur une durée de 40 ans, je trouve cela long.

M. le Maire.- C'est long. On a un vrai problème, aujourd'hui, dans le logement, en particulier dans le logement social. Les contraintes qui sont mises sur la construction en termes d'isolation, de sécurité, d'un ensemble de normes, et nous en avons encore parlé dans l'après-midi à l'Office HLM, toutes ces contraintes font qu'il y a un coût de construction qui est astronomique et qui ne permet plus de faire des loyers modérés. La seule manière, c'est d'avoir des artifices financiers, d'allonger les prêts, etc., pour pouvoir avoir un rendu qui permette de passer, en attendant que les gens trouvent bénéfice dans le fait de ces nouvelles constructions avec, normalement, des coûts de chauffage, des coûts de charges moindres que dans des vieilles constructions. Mais il va falloir que les équilibres se fassent entre le coût des charges et le coût de la construction parce que si ce n'est pas le cas, je crains qu'un jour on ne soit plus en situation de construire de l'habitat social sans subvention.

Normalement, ils étaient partis sur 18 maisons. Ils ont abandonné.

M. Grenier.- Est-ce que je peux faire une remarque, Monsieur le Maire ?

M. le Maire.- Oui.

M. Grenier.- Je me suis rendu sur le chantier puisque c'est un quartier qui m'est cher de par mon enfance. C'est très très surprenant car les deux bâtiments sont à 2,50 mètres l'un de l'autre, avec un vis-à-vis.

M. le Maire.- Ce sont les choix architecturaux.

M. Grenier.- C'est vraiment serré.

M. Saillard.- C'est-à-dire qu'à l'époque, ils ont fait une espèce de corridor pour entrer et les gens allaient vivre de l'autre côté. Du coup, ils ne sont pas en vis-à-vis.

M. le Maire.- Je me rappelle qu'ici, on m'avait dit qu'ils n'avaient pas acheté le terrain assez cher. Ils l'ont acheté bien trop cher, du moins dans la logique de la gestion de l'habitat social parce que, normalement, des terrains comme cela, ils sont mis à disposition gratuitement. Bref.

Normalement, le terrain est fait pour construire 18 maisons. Pour l'instant, ils en ont lancé cinq justement parce qu'il y a des problématiques de financement, des ouvertures de prix, etc. Ils ont déjà refusé une fois un premier dossier. Après, ils l'ont accepté sous une autre forme parce qu'il fallait amorcer un projet. Ils amorcent donc le projet avec ces constructions-là, mais je pense qu'ils n'avaient pas perdu de vue le projet dans son ensemble et dans sa globalité selon les résultats de ce qui peut advenir dans la vie. Ils ont voulu se garder du foncier parce que le site, à l'avant, ils l'ont tout de suite abandonné parce que les futurs accédant à la propriété ont rejeté un peu le projet, ils avaient en effet le sentiment d'être un peu dans le trou.

À la location, par contre, ce sera forcément un succès et j'ose espérer que dès lors que les cinq premières constructions seront faites et qu'une demande se sera manifestée sur cet emplacement, on puisse amorcer une deuxième tranche et, peut-être, demain, une troisième tranche. D'où leur gestion du foncier avec économie.

M. Saillard.- Je ne sais pas si je me suis exprimé correctement mais on considère qu'ils sont dos à dos.

M. Grenier.- J'ai bien compris.

M. Bouvet.- Sur ce dossier, il faut savoir que le Foyer Jurassien a mis beaucoup de fonds propres, plus qu'il n'en met jamais pour faire du social parce qu'on ne passe vraiment plus les appels d'offres.

M. le Maire.- Il faut aussi dire qu'on est tout de même dans du logement social haut de gamme. Il ne faut pas perdre de vue que ce sont des maisons individuelles.

Il y a toute une réflexion qui s'engage, aujourd'hui, dans le logement social, ce qui amène à des fusions et à des rapprochements parce que la problématique devient extrêmement compliquée. Affaire à suivre !

Toujours est-il que nous devons nous engager à hauteur de 500 000 € au total, en sachant que nous nous engagerons sur 3 381 000 €

Mesdames et Messieurs, sur cette garantie d'emprunt, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mme Ramé.- J'aurais voulu avoir le compte rendu de l'ancien conseil auquel je n'étais pas parce que j'étais malade, du moins en opération. Si j'avais eu le compte rendu du conseil précédent, j'aurais au moins su ce qui s'était dit.

M. le Maire.- Concernant quoi ?

Mme Ramé.- On n'a pas le compte rendu du conseil du 18 novembre dernier.

M. le Maire.- On avait retiré le dossier, il ne s'est donc rien dit sur le sujet. J'ai retiré le dossier parce que je voulais savoir ce qu'attendait la future direction de l'OPH du Jura concernant ces cautionnements, si on continuait à avoir des cautions de ville ou si c'est le Département qui allait prendre toutes les cautions liées aux projets de l'habitat.

A priori, l'idée qui se dessine, c'est que les villes où il y aura des projets conséquents continueront d'être caution de ces projets et, en contrepartie, et Jacques Péliissard s'est exprimé sur le sujet il n'y a pas longtemps, il est demandé par les maires des villes que notre présence dans la gouvernance soit effective de sorte qu'on puisse contrôler la gestion de l'organisme pour ne pas cautionner de manière aveugle.

Mme Ramé.- On est d'accord.

M. le Maire.- Il n'y a pas de souci concernant ce compte rendu, vous l'aurez normalement prochainement.

Indemnité de conseil du Receveur Municipal

M. le Maire.- Il s'agit de Madame Gautrot. Monsieur Bouvet.

M. Bouvet.- "Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de se prononcer sur l'indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal.

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat, sauf nouvelle décision dûment motivée.

Cette indemnité est calculée par application d'un taux à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années (ce qui représentait 1 665 €bruts en 2013).

La commission des finances, réunie le 10 décembre, a donné un avis favorable pour l'attribution de cette indemnité au taux de 100 %.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer à Madame Sylvie Gautrot, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter du renouvellement de l'assemblée délibérante."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. Bernard.- Je ne sais pas qui est le Receveur municipal.

M. Bouvet.- C'est le Percepteur. Dans le temps, on disait Percepteur.

Clôture du budget annexe du camping municipal au 31 décembre 2014

M. Bouvet.- "Le 22 avril dernier, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le bail emphytéotique avec la SARL CHLOE pour la gestion du camping sur une durée de 30 ans en contrepartie d'un loyer annuel de 30 000 €HT pour les années 2014 et 2015 et une part fixe de 16 000 €HT avec 5 % du chiffre d'affaires pour les années suivantes.

Concrètement, l'actif (bâtiment et terrain) et le passif (reste un contrat de prêt qui se termine en 2020 avec un capital restant dû de 88 963 € au 31/12/2014 pour une échéance annuelle de 16 613.84 €) seront intégrés par opérations d'ordre non budgétaire par Madame le Receveur Municipal.

La commission des finances, réunie le 10 décembre a donné un avis favorable pour la clôture du budget annexe du camping municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de clôturer au 31 décembre 2014 le budget annexe du camping municipal et d'autoriser Madame le Receveur Municipal à passer les opérations d'ordre non budgétaire d'intégration nécessaires."

Juste une petite parenthèse. Les gérants n'ont vraiment pas repris la bonne année avec les mois de juillet et août que nous avons eus. Ils ont payé, ils ne sont pas plaints.

M. le Maire.- Le gérant y a vu un avantage, c'est qu'il a trouvé le point d'équilibre, c'est-à-dire celui où on ne gagne rien. On aurait eu du mal à le trouver mais lui l'a trouvé. Avec une année vraiment catastrophique, ils ont tout de même assuré l'ensemble des charges sans se sortir de rémunération.

Vous imaginez un peu dans quelle situation on se serait trouvé si nous étions restés en régie municipale ! Tout cela nous conforte donc bien dans l'idée d'avoir agi de la sorte.

Monsieur Barbier et Madame Duprez repartent avec un optimisme débordant pour préparer la saison 2015, en partant du principe qu'ils ne connaîtront pas, pendant des décennies, des météo telles que celle que nous avons connue l'été dernier. Statistiquement, ils devraient être épargnés à partir de l'année prochaine.

Mme Guichardière.- Ils ne peuvent pas connaître pire !

M. le Maire.- Je ne crois pas. Ils ont fait tout un travail que nous ne faisons pas, par la force des choses, par la réalité du montage qu'on a mis en place. Ils ont fait beaucoup de prospection ces derniers temps, ils ont fait des Salons, ils ont rencontré des tour-operators, etc. C'est donc quelque chose qui devrait porter ses fruits pour l'année à venir. En plus, ils ont pu constater qu'il y avait tout de même une base de clientèle fidèle qui résulte de l'excellence du travail réalisé par nos services dans le passé. Vous voyez que c'est un tout. Mais je crois qu'il était temps que nous tournions la page pour trouver un mode de gestion plus adapté à la réalité de la gestion de ce genre d'équipement.

M. Bouvet.- Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Clôture des budgets annexes du lotissement Bief de Provelle et les Champs Philibins

M. Bouvet.- "Conformément à la réglementation, les budgets annexes de lotissements communaux doivent être clôturés lorsque la totalité des parcelles sont vendues.

Les trois parcelles du lotissement Bief de Provelle ont été vendues en 2014 et le budget annexe se termine avec un excédent global de clôture de 4 288.50 €

Les 8 parcelles du lotissement Les Champs Philibins ont également été vendues et le budget annexe se termine avec un excédent global de clôture de 123 490.56 €"

Il faut dire que nous étions propriétaires du terrain, cela compte tout de même beaucoup.

"La commission des finances, réunie le 10 décembre a donné un avis favorable pour la clôture des deux budgets annexes ainsi que l'intégration des excédents dans le budget principal (décisions modificatives n° 2/2014)."

Il est donc proposé au Conseil municipal de clôturer au 31 décembre 2014 les budgets annexes des lotissements communaux « Bief de Provelle » et « Les Champs Philibins » ainsi que les dossiers de TVA ouverts au Service Impôt des Entreprises de Poligny.

Y a-t-il des questions ?

C'est la réglementation. Depuis peu, on est obligé d'ouvrir des budgets annexes à chaque fois qu'on fait un lotissement. Aussitôt qu'on a tout vendu, on repasse cela et cela peut être des pertes, mais là, on a fait tout de même quelques bénéfices.

Quelqu'un est-il contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Tout le monde est pour.

Décision Modificative n° 2

M. Bouvet.- On vous précise que la décision modificative n° 2 n'a pas pu être préparée avant cette fin d'année car certaines cessions de terrain prévues au budget viennent seulement d'être finalisées.

Pour le budget ville, dans les dépenses d'investissement, en grisé, vous avez sur le premier tableau les opérations de régularisation comptable et d'ordre budgétaire. Si vous le voulez, on peut les reprendre l'une après l'autre mais ce sont simplement des opérations d'ordre. C'est Madame le Percepteur qui les porte.

A partir de la 5^{ème} ligne jusqu'à la fin des dépenses d'investissement, on retrouve les ajustements habituels de fin d'année qui correspondent soit à des dépenses inscrites mais non réalisées, ce qui apparaît en moins, soit des opérations qui ont été réalisées ou qui vont l'être et pour lesquelles les crédits inscrits au BP et à la DM1 s'avèrent insuffisants.

L'essentiel de ces dépassements provient d'événements non identifiés et non quantifiables lors du vote du budget, comme les sinistres, les vols ou des travaux de sécurité, signalisations, clôtures de terrain mais également d'achats de terrains ou de bâtiments lorsque ceux-ci se sont retrouvés à vendre. Ce qui permet la maîtrise foncière de la ville pour des opérations d'urbanisme à venir.

Dans les opérations les plus importantes, vous avez, en négatif dans les dépenses d'investissement, les frais d'études sur le vieux Champagnole qu'on n'a pas faites, donc 79 000 € les fonds de concours à la communauté de communes pour 50 et 41 500 qui n'ont pas été faits, et les politiques d'habitat et de commerce, ce sont les subventions de façade, il reste 3 945 €

Par contre, dans les dépenses que vous avez ensuite, qui représentent tout de même une somme assez importante puisqu'elle fait 291 000 € vous avez : "achat de terrain", on a passé des décisions en fin d'année pour 133 000 € Et il y a des grosses opérations :

- Réfection de courts de tennis : 80 000 €
- Illuminations de Noël pour 25 000 € Je ne sais pas si on va s'en plaindre parce que c'était pas mal. Brigitte nous a fait un beau cadeau, mais elle va en payer la moitié !
- Réfection du centre social des Pléiades suite à un sinistre. On a déjà retouché un chèque assez agréable de 42 000 €
- Transfert des classes à l'école H. Reeves.

Dans les recettes d'investissement, vous avez une vente de terrain négatif : - 371 000 € Vous savez qu'au budget nous avons mis 800 000 de vente de terrains. On n'a pas tout vendu, il y a donc 371 000 € qu'il faut couvrir.

Il y a une subvention Etat vidéo protection. On avait mis 50 000 en subvention auxquels on n'a pas touché puisqu'on n'a pas fait les travaux.

En recettes, vous avez une subvention de 200 000 € de la Région pour le complexe sportif municipal dû à une visite de Monsieur Pernot à Besançon puisqu'on devait avoir 300 000 € et on a eu 500 000 € Il y a 200 000 € en plus, merci Monsieur Pernot ! Une subvention SIDEC pour 12 277 €

Vous avez un crédit de 500 000 € C'est pour couvrir, on est obligé de refaire un crédit puisqu'on n'a pas vendu tout ce qu'on devait vendre.

Si quelqu'un a des questions, il faut les poser au fur et à mesure, ce serait mieux.

Je passe à la section de fonctionnement, en bas. On note une opération de régularisation de 20 000 € en dépenses et, en recettes, à l'article 7 066. Depuis la rentrée scolaire de septembre, c'est le centre d'animation et de loisirs qui gère la facturation des repas scolaires pour les parents dont la facture est prélevée directement sur leur compte bancaire, ce qui évite aux parents de recevoir deux factures. Avant, il y avait une facture de la garderie, et une facture des repas. Maintenant, ils ont une seule facture.

Le logiciel comptable étant géré par le budget principal, il convient, en fin d'année, de transférer les recettes concernées sur le budget annexe du restaurant.

On retrouve ensuite l'indemnité de cession à terme du crédit-bail Jurasièges pour 7 622 € avec deux excédents, les lotissements qu'on vient de voir pour 71 779 € Jurasièges a fini de rembourser son crédit-bail et c'est là qu'on peut se louer d'avoir fait des crédits-bails à un certain moment, même si nous avons été beaucoup critiqués, parce que cela a permis à certains de pouvoir monter leur entreprise.

Les 79 402 € de recettes supplémentaires permettent de réajuster les crédits au niveau du chapitre 011, charges à caractère général dont plusieurs lignes ont été insuffisamment alimentées compte tenu d'événements non prévus : location de véhicule en remplacement d'un camion volé ou en panne, consommation supérieure aux prévisions en électricité du complexe sportif. On ne pouvait pas savoir qu'on allait beaucoup éclairer.

Au niveau du chapitre 66, la ligne de trésorerie a été utilisée sur une longue période. Ce qui nous fait utiliser cette ligne de trésorerie, c'est qu'on avance la TVA, en plus la TVA depuis 2 ans. On fait donc une avance de fonds tout de même assez importante, c'est pour cela qu'on prend sur la ligne de trésorerie. Là, on pense qu'elle va nous coûter en gros 17 000 € On équilibre avec les excédents des budgets des lotissements, autrement on n'aurait pas trop d'équilibre.

Y a-t-il des questions ?

Je passe donc au budget des lotissements. On les a expliqués juste avant, ce n'est peut-être pas la peine de revenir dessus.

J'en ai un dernier. C'est dans le budget de Bief de Provelle. Vous savez qu'au Bief de Provelle, on a fait un échange de terrain avec Monsieur Benoît. Il y a eu un changement, on a déjà récupéré le terrain, c'est fait, ce qui nous laisse un bénéfice de 4 289 € sur cette opération.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lotissement les gravières, Modification d'une vente de terrain

M. Saillard.- "Le Conseil municipal avait précédemment approuvé la cession du lot n° 37 du lotissement Les Gravières à Monsieur Jean-Marie Saunois.

Pour des raisons personnelles, Monsieur Saunois n'a pu procéder à cet achat et une modification des acquéreurs est nécessaire. La vente de ce lot s'effectuera au profit de Monsieur Jean-Marie Saunois et de Monsieur et Madame Fernando Campos Da Silva. Le prix est inchangé, 30.00 € HT le m² auquel s'ajoute la TVA selon les règles en vigueur.

Par ailleurs, dans sa séance du 8 juillet dernier, le Conseil municipal avait approuvé l'achat de plusieurs terrains, et notamment celui des conjoints Poiret, rue Clovis Brocard, d'une surface de 349 m². Il convient de rectifier la désignation cadastrale : il s'agit de la parcelle AC n° 412 et non n° 416 comme cela figurait dans la délibération.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces transactions foncières selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il n'y a pas de souci. Y a-t-il des questions ?

C'est juste une question formelle.

Electrification du lotissement Les Louaitaux

M. Saillard.- "Une extension du réseau de distribution d'électricité est nécessaire afin de desservir le lotissement Les Louaitaux."

Ce sont ces parcelles qui sont derrière la zone artisanale, vers la Plaine de jeux.

"Cette phase se déroule sous l'égide du SIDEC. Elle est évaluée à un montant de 26 052.58 €HT et la part à la charge de la commune de Champagnole s'élève à 15 449.18 €

Le SIDEC est autorisé à effectuer tous travaux complémentaires nécessaires dans la limite de 10 % du montant indiqué ci-avant. La Ville de Champagnole s'engage à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce projet dans les conditions susvisées, de confier au SIDEC la réalisation de l'opération (études et travaux), de prendre acte que la part de la collectivité sera versée au SIDEC à hauteur de 80 % avant commencement des travaux, le solde l'étant après achèvement sur présentation du décompte final. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés de passer par le SIDEC. Il vous faut délibérer là-dessus et si vous n'étiez pas d'accord, il n'y aurait pas d'électricité dans le lotissement !

M. le Maire.- C'est un peu embêtant ! Même si c'est de l'électricité nucléaire.

M. Saillard.- Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Subvention du SIDEC pour l'éclairage public

M. Saillard.- "Une subvention peut être allouée par le SIDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2014.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 385 € pour un montant de 31 925 € de travaux.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera sur la base de la justification des factures acquittées.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable dans sa séance du 1^{er} décembre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % du SIDEC dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Le SIDEC a fait le programme : appartements et éclairage public. Nous avons le droit de nous occuper de l'éclairage public et, en compensation, on demande au SIDEC qu'il nous verse une subvention de 20 % plafonnée. Mais on fait beaucoup de travaux sur l'éclairage public tous les ans, c'est pour cela qu'on arrive à boucler notre facture.

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Convention pour l'installation d'une station de sismologie

M. Saillard.- "Le dispositif « RESIF » est un projet d'équipement de grande ampleur au titre des infrastructures de recherche. Il s'agit de développer un Réseau Sismologique et Géodésique Français, contribuant au projet européen d'observation des plaques terrestres. Il est mené par un consortium d'organismes de recherche scientifique, représenté par le CNRS.

En pratique, cela consiste à installer plusieurs centaines de stations d'observation, avec des instruments permettant de mesurer les déformations terrestres et les ondes sismiques.

Pour information, concernant le risque sismique, notre secteur est classé en zone 3 aléa modéré.

Une station provisoire a été implantée à l'essai l'an dernier au sommet du Mont-Rivel et le site a été retenu pour installer une station permanente.

Il convient à cet effet de conclure une convention entre d'une part la commune de Champagnole et d'autre part, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST). La Convention définit les conditions et modalités d'implantation de la station de mesure sur la parcelle communale supportant la ferme du Mont-Rivel.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable le 1^{er} décembre dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération et d'autoriser le Maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Marché public - Fourniture et pose de mobilier urbain

M. Saillard.- "Une consultation d'entreprises a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert concernant la fourniture et pose de mobilier urbain pour la Ville de Champagnole.

Il s'agit d'installer des abris voyageurs, des planimètres, colonnes d'affichage culturel, totems d'entrée de ville, panneaux d'affichage municipal, panneaux Relais Informations Services, auxquels s'ajoute l'impression des plans de ville. L'entretien-maintenance est également compris dans la prestation. Le principe de ces contrats est que la ville ne verse aucune contribution financière au titulaire, le mobilier est donc installé gratuitement, le titulaire se rémunérant avec la publicité sur une des faces des planimètres et sur les abris voyageurs.

Il convient par ailleurs de préciser que tous les portatifs publicitaires (4 x 3 m) scellés au sol vont être enlevés à court terme.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 décembre a retenu la proposition de la société Girod Medias.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette opération et d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue."

Vous avez un dossier là-dessus où doit être précisé le nombre d'abribus, etc. Il y a 18 abribus à changer. Ils vont donc mettre des abribus neufs. Ceux que nous avons datent des années 1990. Ils ont plus de 20 ans, ils sont vraiment en triste état.

Il va y avoir un support type colonne Morris implantée là, également 25 sucettes publicitaires implantées dans la ville où il y aura un plan de ville d'un côté et, de l'autre, de la publicité. C'est l'entreprise Girod qui se charge de faire les démarches auprès des commerçants, qu'ils soient nationaux, communaux ou départementaux, pour trouver l'argent pour que ce soit une opération qui tourne.

Il y a également des Relais Informations Services. Il y en a qui sont très anciens, vous en avez un en descendant d'Equévillon face à l'abattoir et un autre sur le parking quand on vient de Crotenay. C'est là où il y a le plan de la ville avec toutes les adresses et les localisations avec des points pour tous les hôtels, tout ce qui est utile aux personnes en déplacement. Il y en avait un à peu près en face de l'abattoir, sur le parking en descendant. Je me rappelle de ces deux-là qui avaient été installés par les services de l'Etat. On les a enlevés, ils étaient complètement pourris. Avec ce marché, nous en aurons donc des neufs.

Voilà ce que j'avais à vous dire, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Ce sont des contrats classiques. Je crois qu'on peut être particulièrement heureux d'avoir une entreprise aussi performante à proximité de notre ville parce que quand on a lancé l'appel d'offres pour le marché public, une seule entreprise a répondu. C'est dire combien des villes de notre strate n'intéressent pas forcément les annonceurs de ce genre. Si vous n'intéressez pas ces annonceurs, le problème est que le mobilier urbain est à votre charge.

Aujourd'hui, l'investissement qui va être réalisé par la société Girod sur la ville, en termes d'investissement urbain, c'est plus de 340 000 €. C'est 340 000 que le contribuable champagnolais devrait payer. Quand je parle de 340 000 €, c'est uniquement le prix d'achat car, derrière, il y a encore tout l'entretien, sachant que dès qu'il y a une casse, ils interviennent immédiatement, etc. Il y a un service qui est relativement bien organisé et qui fait qu'aujourd'hui, nous pouvons être particulièrement satisfaits de voir ce marché public aboutir et de voir la société Girod se servir de la ville de Champagnole, et se servir positivement de la ville de Champagnole. J'ai en effet eu l'occasion de discuter avec le responsable de l'entreprise, il est également motivé pour pouvoir montrer à ses clients, à proximité de son entreprise, une ville équipée de ses produits. C'est ce qui justifie aussi sa motivation à agir sur Champagnole avec autant d'investissements alors que tous ses confrères, tous ses collègues n'ont pas répondu.

Je pense donc que nous pouvons être satisfaits de l'évolution de ce marché public.

Ce n'est pas Signaux Girod, c'est Girod Medias, ce sont deux sociétés complètement différentes puisque c'était Marc et Philippe qui ont succédé à la dynastie des parents Girod. De cela, est née une deuxième entreprise.

M. Tissot.- C'est anciennement l'entreprise Bourgeois. On la voit quand on passe à Morbier.

M. le Maire.- C'est celle où tout a été refait avec un escalier bleu. Il paraît que c'est le même architecte qui a fait l'atelier Gresset, cela me motive pour trouver des investisseurs pour reprendre le site. Comme quoi, tout peut arriver !

Ce qu'on peut dire aujourd'hui sur ce marché public, c'est que tout le mobilier urbain qui était bien malade dans la ville, la convention qui avait été signée par un équipementier, si je puis dire, de même nature arrivant à terme, tout va être remplacé avec du mobilier neuf et avec une nouvelle conception de la publicité en ville puisque les panneaux 4x3 seront interdits. Ce qui va amener à raisonner différemment sur cette présentation publicitaire.

Tout cela reste à mettre en place. On surveillera cela de près et avec intérêt.

Voilà tout ce qu'on pouvait dire là-dessus.

M. Leng.- Je voudrais intervenir sur la partie publicité qui est celle qui me dérange le

plus. Après, c'est vrai que sur le mobilier urbain, sur Champagnole, c'est très bien. Je rappelle que la loi du Grenelle de l'environnement essayait de limiter la publicité dans les villes de moins de 10 000 habitants. Du coup, les panneaux ne sont même pas encore démontés qu'on prévoit déjà la suite. Après, je comprends votre logique, même si je ne la partage pas. Je trouve dommage que nous soyons envahis par les publicités dans nos villes. Après, l'économie et les finances sont le nerf de la guerre, j'en suis conscient mais je ne partage pas du tout cette idée-là. Je pense que pour le cadre de vie des habitants de Champagnole, il serait préférable de ne pas être envahi de publicités.

En plus, on va passer à un dossier où il y aura encore de la communication, encore de la publicité, c'est trop.

M. le Maire.- Nous sommes déjà dans une logique de grande réduction puisque cela se limitera à ces supports qui existent déjà. On n'invente rien.

M. Leng.- La loi est justement là pour les limiter, ce n'est pas pour en créer d'autres.

M. le Maire.- On n'en crée pas d'autres.

M. Leng.- Si, on les remplace.

M. le Maire.- Comptez tous les 4x3 qu'il y a en ville. Si vous les enlevez, je vous promets que même avec le dossier qui suit, il n'y a pas une affiche de plus, il y en a bien moins. Il y en aura bien moins sur la ville.

M. Leng.- Il est malheureux que l'Etat soit obligé de légiférer pour éviter tous les excès qui ont été faits dans les villes comme celle de Champagnole. Les panneaux, c'est comme les grandes surfaces, cela se développe et, à un moment, il faut une réflexion pour qu'on se sente bien dans notre ville. Je trouve que les pubs ne valorisent pas notre ville.

Mme Guichardière.- En plus, maintenant, il va y avoir des pubs dans les abribus ! Mais je ne suis pas contre les plans de ville.

M. le Maire.- Il y en a déjà aujourd'hui. Je ne vois pas ce qu'il y a en plus. On a le droit de s'exprimer, bien évidemment, mais vous n'avez pas le droit de dire des contre-vérités. Je m'excuse, mais avec ces deux rapports l'un après l'autre, il y aura bien moins de publicité dans la ville qu'il y en a aujourd'hui puisque tous les panneaux 4x3 vont tomber.

M. Leng.- Ce qui fait combien de panneaux ?

M. le Maire.- Faites le tour de la ville, il n'y a que de cela ! Il y a eu un développement anarchique.

M. Leng.- On est d'accord là-dessus.

Mme Guichardière.- Et les panneaux qui sont sur les propriétés privées ? Que va-t-il se passer par rapport à cela ?

M. Saillard.- Les panneaux sont obligatoirement sur des propriétés privées. Maintenant, il y a une loi qui est passée mais, avant, la publicité n'était autorisée qu'en agglomération. Les petits panneaux de 1,50 mètre sont ce qu'on appelle des pré-enseignes. Ils ne sont pas considérés comme étant de la publicité. Les panneaux publicitaires, ce sont les 4x3. Ce sont ceux-là qui vont tomber, ceux qui sont sur le domaine privé puisqu'ils sont obligatoirement sur le domaine privé.

Vous en avez quand vous arrivez de Pontarlier, au rond-point, il y en a trois l'un à côté de l'autre sur le côté gauche. D'ailleurs, le propriétaire de ce terrain a refusé de le vendre au moment de la construction de la déviation, justement pour conserver ces panneaux-là. Il doit y en avoir deux de l'autre côté de la route. Il y en a donc cinq qui vont tomber. Quand on arrive de Lons...

M. le Maire.- Il y en a plusieurs dizaines. Tout va tomber ! Je ne sais pas si vous vous rendez compte ! C'est pour cela que je ne peux pas laisser dire qu'il y aura plus de publicité après qu'avant, il y en aura bien moins. Et c'est cette rationalisation qui fait que Girod vient ici malgré la taille de notre ville. Pourquoi ? Parce que le marché publicitaire va se restreindre et va donc ouvrir de nouvelles publicités. L'affichage va certainement augmenter de manière significative puisqu'il y aura moins d'offres. Tout le monde va s'en porter beaucoup mieux. D'ailleurs, cette loi est un des apports du Grenelle de l'environnement, je vous le rappelle, voulu par Sarkozy. Et je pense que c'était une bonne idée, à l'époque, que d'essayer de légiférer pour qu'il y ait un contrôle de ce développement publicitaire dans nos villes. En plus, je ne veux pas dire que nous avons été épargnés à Champagnole, mais quand je vois ce qui s'est passé pendant des années à Beure ! Et ce qui se passe encore à Beure. Je peux vous dire que nous avons été largement épargnés, cela aurait pu être bien pire.

Je vous promets que la rationalisation de cette offre avec ces panneaux publicitaires qui existent déjà sur les abribus est une bonne chose parce qu'en plus, bien évidemment, dans un abribus dans une zone non commerciale, ils ne feront pas de publicité étant donné qu'elle n'intéressera personne. C'est uniquement sur les abribus qui seront sur les voies de passage. Là, il est bien légitime qu'il y ait une publicité, et cela ne me gêne pas dans la mesure où cela paie l'équipement.

Dans le rapport suivant, les sucettes qui seront en complément, c'est aussi un moyen de répondre et de limiter l'effet de la publicité qui risque de n'être accessible qu'aux plus fortunés, parce qu'en réduisant autant, puisque les 4x3 vont tomber, il va y avoir une offre publicitaire qui va largement augmenter. Pour éviter cet effet, en concertation avec Girod, nous avons décidé d'ouvrir 10 sucettes supplémentaires avec la possibilité de bénéficier d'une rente pour la ville. Je ne veux pas non plus m'en passer, parce que je vous rappelle que nos amis du gouvernement actuel vont nous priver, sur l'exercice 2015, de 190 000 € Il va donc falloir les trouver.

Tout cela pour vous dire qu'aujourd'hui, cette réorganisation de l'offre publicitaire sur notre ville devrait répondre aux impératifs de la loi Grenelle et, d'autre part, donner, à mon avis, une visibilité plus sympathique aux publicités qui seront dans les équipements prévus à cet effet et qui supprimeront toutes les pollutions visuelles du positionnement anarchique de certains panneaux. Mais cela ne va pas se faire sans en faire grogner certains, car pour ceux à qui on va dire d'enlever leur 4x3, ce sera une recette en moins. Mais cette recette, c'est l'application de la loi, comme vous l'avez dit, nous y sommes donc contraints et nous allons dans cette direction.

Aujourd'hui, j'y vois surtout un intérêt immédiat, c'est 340 000 € de mobilier urbain de grande qualité, et vous pouvez aller visiter ce qui se fait dans le *showroom* de Girod Medias à Morbier. Vous verrez l'équipement qu'ils nous proposent, ce n'est pas de l'équipement de petit niveau, c'est l'équivalent de ce qu'ils mettent dans les plus grandes villes de France et d'Europe. On peut donc être fiers de l'aboutissement de ce marché public à cette société voisine et amie.

Mme Guichardière.- Je suis peut-être extrémiste mais la pollution visuelle, comme la pollution sonore, même si on parle toujours des pollutions atmosphériques, c'est quelque chose qu'il faut vraiment prendre en compte. Actuellement, on pourrait peut-être envisager une ville sans pub, pas immédiatement, c'est sûr, mais sur les années à venir. C'est ce que j'aimerais.

M. le Maire.- Madame Guichardière, vous me faites 340 000 € d'économie et je vous fais une ville sans pub !

Il est facile de parler, mais nous allons avoir à souffrir terriblement avec – 190 000 €

dans le budget 2015, qui seront suivis, à nouveau, par – 190 000 € ce qui fera – 380 000 € par rapport à la situation 2014. J'espère que tous les Conseillers municipaux suivent cela avec beaucoup d'attention parce qu'on va encore enlever, en 2017, 190 000 € ce qui fera 390 000 € plus 190 000 €, soit 570 000 € auxquels je me permets d'enlever les 80 000 € de cette année. Et du coup, je ne sais plus où j'en suis tellement cela devient abyssal ! Cela fait plus de 700 000 € qui vont être supprimés dans notre dotation d'Etat. Je ne sais donc pas comment nous allons faire le budget. Je ne suis donc pas en train de trouver des budgets à financer en plus, je cherche justement à trouver des solutions pour que nous ayons les financements les plus intelligents possibles, justement pour que cela ne pèse pas sur la contribution des administrés.

Grenoble a voulu faire un effet d'annonce. Je ne sais pas comment ils vont faire. Je crois que c'est 6 millions d'euros, ils se privent de 6 millions d'euros de recettes. Tant mieux, s'ils ont les moyens ! Tant mieux si les Grenoblois peuvent se payer cela avec de l'impôt. Vous avez peut-être raison, peut-être que les gens, finalement, pour ne pas avoir à souffrir d'une affiche publicitaire, sont peut-être prêts à mettre 500 € de plus d'impôt. Mais allez le leur demander et, quand ils auront tous dit oui, je vous suivrai dans cette direction. Je ne suis pas convaincu. Pour l'instant, je ne suis vraiment pas convaincu.

Mais il est vrai que l'on peut tout imaginer. On peut aussi ne plus faire d'abribus. On peut aussi !

M. Leng.- Les collectivités sont obligées de faire appel aux privés pour fonctionner et c'est vrai qu'on va dans la mauvaise voie.

M. le Maire.- Je ne sais pas à qui il faut téléphoner, je n'ai pas le numéro. Je ne sais pas si vous avez le numéro de ceux qui font des dotations.

M. Leng.- Je sais que vous n'êtes pas responsable de la situation.

M. le Maire.- Je suis heureux de vous l'entendre dire !

Aujourd'hui, je ne vois pas nos administrés nous demander moins de services. Les gens ne nous envoient pas moins de gamins au restaurant, les gens ne nous mettent pas moins de gamins au périscolaire, ils ne nous demandent pas moins de police municipale, ils ne nous demandent pas moins d'écoles de musique, pas moins de foot, etc. Au contraire, ils sont contents qu'on leur propose de nouvelles choses. Par contre, parallèlement à cela, puisque je vous rappelle que la dotation de l'Etat n'est pas une donation, c'est une dotation pour qu'on remplisse un certain nombre de services pour les gens. Le plus emblématique dans une mairie, c'est l'état civil puisque nous, à la limite, dans la gestion au quotidien pour nos administrés, on n'est pas obligé de comptabiliser les naissances, les décès, etc. Mais ce service qui est pratiquement un service à 100 % pour l'Etat, il faut l'assumer.

Le périscolaire, ce sont aussi des contraintes que nous impose l'Etat, etc. Il y a plein de services, comme cela, ce qui justifie le fait que l'Etat nous donnait, jusqu'à ce jour, environ 1,8 million d'euros de dotation. Aujourd'hui, il fait un transfert de l'impopularité fiscale sur les collectivités locales et il voudrait - et c'est peut-être le résultat auquel on sera contraint - que nous soyons dans une situation où nous serons obligés d'augmenter l'impôt, justement pour que l'impôt de nos administrés se substitue à la dotation de l'Etat qu'il faisait jusqu'alors. Chose que nous ne pouvons pas admettre puisqu'eux ne diminuent pas l'impôt sur le revenu. Comme ils ne diminuent pas l'impôt sur le revenu, si on augmente l'impôt local, c'est une manière de dire qu'on augmente globalement encore la fiscalité. Je crois que vu ce qui se dit à droite et à gauche et vu les réactions de la population, l'effort fiscal est à son maximum aujourd'hui.

C'est pour cela que je me fais du souci. C'est pour cela également que nous sommes obligés de trouver des recettes nouvelles et je vous le dis : ce n'est pas fini.

Je prends un exemple mais il faudra peut-être qu'on réfléchisse sur d'autres secteurs du même genre, quand on a dit, à un moment donné, sur le camping, qu'il y avait des conjonctions

d'événements qui faisaient qu'on pouvait proposer à Tessier un départ en retraite, c'était une page qui se tournait, mais plutôt que de repartir dans une régie publique, on s'est demandé si on pouvait faire autrement : système privé. L'année dernière, année où on aurait perdu plus de 100 000 € si cela avait été une gestion municipale, eh bien on va faire plus de 30 000 € de recettes. C'est quelque chose de globalement satisfaisant puisque, in fine, on a gagné 130 000 € dans l'affaire.

Tout cela reste à affiner, à peaufiner, mais vous allez voir que la préparation budgétaire sur l'exercice 2015 ne va pas être piquée des hannetons ! Et je crains surtout celle de l'année prochaine si jamais, au niveau de la mobilisation des maires, elle n'est pas suffisante et qu'on ne soit pas suffisamment entendus par le gouvernement parce que, derrière, on sera obligé de multiplier les initiatives de ce genre. Mais on ne se rend pas malade ! Girod est une belle entreprise du secteur, beaucoup de Champagnolais travaillent là-bas, ils montent des abribus, ils viennent les nettoyer, ils font l'entretien, ce qui fait une ville qui a de l'allure, etc. Derrière, on va mettre des panneaux publicitaires, en sachant que toutes les affiches publicitaires ne sont pas laides ! Il y en a même qui sont intéressantes. Après, une ville sans pub... j'attends de voir ce que vont faire, sur le long terme, nos amis Grenoblois. Mais à part Grenoble, je n'ai pas vu beaucoup de maires s'engager dans cette voie.

Mme Guichardière.- Il y a des villes où il y a tout de même beaucoup moins de pubs que chez nous. Et c'est beaucoup plus agréable de se balader dans ces villes-là.

M. Bouvet.- 10 panneaux sur la superficie de Champagnole, cela ne fait tout de même pas beaucoup ! Cela va peut-être en faire un dans ton quartier.

Mme Guichardière.- De toute manière, ce sera toujours plus joli que la barrière de la SNCF !

M. le Maire.- Sur le marché public, puisqu'on va tout de même voter les dossiers, je pense qu'il faut que tout le monde ait bien conscience qu'aujourd'hui c'est un investissement urbain qui est fait par une entreprise privée qui y a trouvé un retour sur investissement. Mais quand vous comptez le personnel qui a en charge l'entretien de ces équipements-là, je l'ai compté avec Philippe Girod, c'est de l'ordre de 80 000 € par an pour la société. Ce n'est pas une paille !

Quand je dis que cela coûte 340 000 € c'est uniquement le prix du matériel. Quand on fait l'estimation de la personne qui vient réparer la vitre cassée, etc., on arrive à plus de 80 000 € par an sur une ville comme la nôtre. Comme c'est sur 14 ans, vous faites 8 x 14 !

Mme Ramé.- Je trouve très logique de faire cela plutôt que d'augmenter les impôts sur la ville parce qu'en ce moment, il y a eu beaucoup d'impôts d'augmentés et beaucoup de personnes qui n'en payaient pas, qui ne devraient pas en payer, et qui en paient tout de même. J'étais à la commission, et cela ne me gêne pas outre mesure lorsque c'est bien fait. Mais pas quand c'est fait à vau-l'eau, comme auparavant.

M. le Maire.- Normalement, ce sera bien, ce sera l'application de la loi Grenelle ! Il faudra que les panneaux 4x3 tombent, etc. Tout le monde s'y prépare rapidement mais c'est vrai que cela va être une vraie révolution dans l'organisation des villes, en particulier celle de moins de 10 000 habitants.

Mme Ramé.- Je préfère que l'on fasse cela plutôt que d'augmenter les impôts.

M. le Maire.- Les gens commencent donc à se préparer à enlever leurs panneaux. Je pense que ce sont les sociétés qui vont les enlever.

Concernant ce marché public, l'approbation de cette opération, qui est contre ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Convention relative à l'installation de mobilier de communication

M. Saillard.- "Il est proposé d'établir une convention avec la société Girod Medias concernant l'installation de mobilier de communication. La Ville de Champagnole concède à l'entreprise 10 emplacements type planimètre de 2 m² et un mobilier écran Led Full Color (avec 50 % du temps d'affichage). La durée prévue est de quatorze ans.

L'entreprise prend en charge la fourniture, la pose, l'entretien-maintenance. Elle versera en outre à la ville une redevance financière de 7 500 € par an (indexée).

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable le 15 décembre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération et autoriser le Maire à signer la convention avec Girod Medias et toutes les pièces nécessaires. "

C'est le type de panneau qui est à l'entrée de Pontarlier quand on arrive côté Fort de Joux, il y en a un tout nouveau qui est installé sur la droite. Ce sont quasiment des photos. Ou encore à Besançon, Micropolis. Cela vaut 5 000 € le panneau. Celui-ci sera installé pour remplacer celui qui est devant, le panneau lumineux. On pourra le déplacer pour le mettre ailleurs, pour annoncer des manifs de l'automne, etc.

Mme Guichardière.- C'est cela, le mobilier écran Led ?

M. Saillard.- Oui.

M. le Maire.- C'est une télé dont on aura 50 % du temps d'affichage.

Mme Guichardière.- Et 50 % de pub ?

M. le Maire.- Oui.

Mme Guichardière.- Il faut bien qu'ils rentrent dans leurs frais, c'est sûr ! Ce ne sont pas des philanthropes.

M. le Maire.- Des philanthropes, il n'y en a plus.

M. Saillard.- Sur 14 ans, cela fait 115 000 €

M. le Maire.- Oui, on vote tout de même une recette de 115 000 € Par rapport aux 700 000 € de récurrents que nous aurons en moins tous les ans, on est déjà plus qu'à 600 000 € grâce à eux !

M. Saillard.- Non, c'est sur 14 ans.

M. le Maire.- Oui, sur les 14 ans.

Mme Guichardière.- Ils vont nous sauver ! Heureusement qu'ils sont là !

M. Mathieu.- On va pouvoir faire la promotion du camping de Champagnole, du moins

le gestionnaire du camping pourra en faire la promotion sur ce panneau lumineux.

M. le Maire.- Il faudrait donc le mettre en Hollande parce que nous n'allons pas aller au camping !

On verra l'utilisation que l'on fera de tout cela. Ce sera discuté, concerté en particulier avec les commerces locaux.

M. Saillard.- On doit voter. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Convention de prestations de déneigement

M. Saillard.- "Après discussion, il s'avère opportun de confier à l'entreprise Coquet le déneigement de deux secteurs : le chemin de Taravent et le chemin du Mont Rivel.

En effet, Monsieur Coquet entrepose son matériel dans une ferme de Taravent et procède au déneigement des communes de Le Pasquier et Vannoz. Ainsi, en début de tournée, il peut déneiger le chemin de Taravent et en fin de tournée, déneiger le Mont Rivel.

Compte tenu des longueurs de voirie à traiter (2 000 m et 3 000 m), le tarif proposé est de 32.00 €H.T. par passage sur le chemin de Taravent et de 48.00 €H.T. pour le Mont Rivel.

La commission d'Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable le 15 décembre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération et autoriser le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires."

On ne va pas racheter un appareil pour monter au Mont Rivel pour déneiger étant donné que Monsieur Coquet a le matériel nécessaire. Le tarif de 32 € est celui du Département. C'est ce que paie le Conseil général pour déneiger les routes départementales. Cette somme correspond à 16 € le kilomètre déneigé.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire.- Ce n'est pas cher.

Mme Guichardière.- Non, ce n'est pas cher.

M. le Maire.- Mais je ne veux tout de même pas lui proposer d'augmenter ! Je vous rappelle notre problème avec la baisse de dotation !

Mme Guichardière.- Non, mais nous constatons tous que ce n'est pas cher.

M. Saillard.- C'est le tarif que paie le Département pour les déneigeuses.

M. le Maire.- C'est surtout que c'est sa route !

Cession d'un ensemble immobilier avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole est propriétaire des bâtiments inoccupés de l'ancienne usine Jouef, situés en bordure de la voie ferrée, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.

L'objectif est de résorber cette friche industrielle et d'accueillir de nouvelles activités sur ces terrains. Après discussions, un accord est intervenu avec la société Immobilier Développement, représentée par Monsieur Yves Mélard, la transaction s'établirait comme suit : cession par la Ville de Champagnole à la société Immobilier Développement de l'ensemble immobilier constitué des parcelles cadastrées section AR n° 175, 176, 206, 207, 208 et 209 pour un montant net de 400 000 €

Les biens sont cédés en l'état, l'acquéreur fera ensuite son affaire du désamiantage et de la démolition, avant construction de nouveaux bâtiments commerciaux.

Dans l'immédiat, il s'agit de conclure un compromis de vente avec les conditions suspensives liées à l'obtention par le promoteur des différentes autorisations nécessaires au projet et à la purge des éventuels recours. La délibération relative à la cession définitive interviendra donc dans plusieurs mois.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable le 15 décembre 2014.

Il vous est demandé d'approuver ce projet et de m'autoriser à signer le compromis de vente avec la société Immobilier Développement."

C'est une très bonne nouvelle pour plein de raisons, déjà des recettes à venir, directement avec les 400 000 € mais ce n'est qu'un premier élément. Derrière, il y a toute la TLE liée aux investissements qui seront faits derrière, et c'est surtout la fiscalité que produiront les équipements qui seront construits sur ce terrain. En plus, visuellement, quelles que soient les constructions qui nous seront proposées demain, ce sera toujours mieux que ce terrain vague, cela terminera parfaitement la rue commerciale en attendant que d'autres projets naissent sur d'autres parties des terrains de la ville pour que nous ayons la zone commerciale attendue de tous.

Est-ce que cette cession soulève des interrogations ?

M. Grenier.- Je n'ai pas bien compris : 206/206 puis la voirie ?

M. le Maire.- Quelle voirie, Monsieur Grenier ?

M. Grenier.- On ne va pas construire sur la voirie.

M. le Maire.- Si tu achètes tout, tu n'as plus besoin de voirie.

M. Grenier.- Sur le plan, il y a une case rouge n° 206 et, après, une case noire n ° 206.

M. Laithier.- C'est tout ce qui est rouge sur le plan.

M. Saillard.- Celle qui est en noir, c'est sur une autre section cadastrale.

M. le Maire.- Bien évidemment, la société dirigée par Monsieur Mélard a pris des contacts avec les propriétaires du bâtiment de devant pour se rendre également acquéreur de ce bâtiment qui sera rasé dans le futur projet. Ce qui fait que l'ensemble de la place, à un moment donné, sera complètement libéré. Il y aura alors de nouveaux projets qui viendront s'installer dans notre cité. Ne me posez pas la question concernant ce projet, l'affaire est bien trop prématurée.

Mme Guichardière.- C'est bien dommage.

M. le Maire.- C'est un promoteur immobilier, Madame Guichardière ! Il y a deux cas de figure après. Dans la mesure où son projet sera forcément commercial, c'est soit nous avons notre mot à dire, soit nous n'avons pas notre mot à dire. Si nous avons notre mot à dire, ce sera des projets qui relèveront de CDAC. Et là, je ferai comme d'habitude : j'interrogerai le Conseil municipal. Soit ce ne sera pas le cas et il fera ce qu'il entend. Par contre, je laisse toute autre personne, puisqu'on ne s'est pas battu pour récupérer au prix où c'est vendu, nous proposer d'acheter cet espace avec des bâtiments blindés d'amiante.

Parce que si j'avais pris la décision, il y a quelques mois, de racheter la partie Jouef à CTO, à ce moment-là vous auriez pu me traiter de fou. D'ailleurs personne ne l'a fait, j'ai été surpris. Vous auriez pu me dire que j'étais complètement fou d'acheter ce bâtiment qui est bourré d'amiante. C'était justement parce que je ne voulais pas que le propriétaire, qui nous avait habitués à des frasques par le passé, vienne essayer de compliquer des mouvements pour intéresser des promoteurs dans la mesure où il aurait pu partir dans des exigences inabornables.

A partir de là, il fallait bien qu'on reprenne la main sur ce dossier. C'est pour cela que j'avais proposé, dans la mesure où toutes les promesses qui avaient été faites n'avaient pas été tenues, d'exproprier cette partie du bâtiment Jouef. Dans la procédure d'expropriation, normalement, le tarif est celui des Domaines. On s'est donc entendu, avec le propriétaire, sur une base à peine supérieure aux Domaines, puisque cela faisait 230 000 € alors que les Domaines en donnaient 200 000 €. Mais il y avait déjà des estimations entre 300 et 400 000 € de désamiantage. Vous imaginez un peu ! En plus, il faut racheter le bâtiment de devant qui appartient à des propriétaires privés. C'était pour éviter des spéculations de bas étage qu'on avait justement décidé de reprendre ce bâtiment en disant qu'à un moment donné, il y aura forcément quelqu'un qui viendrait. Ce "quelqu'un" est venu. Je pense que là, la ville fait plutôt une bonne affaire puisque je vous rappelle qu'on le vend tout de même 400 000 €. Derrière, ce sont surtout les investissements à venir qui nous font maintenant attendre pour bénéficier à nouveau de nouvelles recettes.

Voilà, ce sera signé et entériné très prochainement mais il faudra attendre, derrière, que les recours soient épuisés s'il y en a, qu'on prenne bien connaissance des projets à venir pour voir s'il y a des CDAC, etc. Mais j'espère bien que la destruction du bâtiment se fera sur 2015.

Pas de questions ?

Sur ce projet, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Convention avec la commune de Ney : Réseau d'eau potable

M. Saillard.- "Une partie des habitations de la commune de Ney était auparavant alimentée par le service public d'eau potable de Champagnole. Or, la commune de Ney a développé sa ressource en eau et étendu son réseau.

Plusieurs réunions de mise au point technique ont eu lieu entre Veolia et les communes de Champagnole et Ney, afin d'établir un projet de convention.

Quelques habitations de Ney restent encore desservies par le réseau de Champagnole. Pour les autres, la commune de Ney va reprendre le parc de compteurs. De plus, une alimentation de secours de Ney par le réseau de Champagnole est prévue et des équipements ont été installés à cet effet, un comptage existe, avec application des tarifs de vente en gros. Une part fixe correspondant à ce service est également établie."

Elle est de 100 € par mois.

"La commission d'Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de fourniture d'eau par

la commune de Champagnole à la commune de Ney. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Cela concerne surtout la sortie de Champagnole au-dessus de l'ancienne usine Riskoff des deux côtés de la route. Le lotissement Sur les Moutoux sur Ney, et la rue des Forgerons quand on vient de Cize. Ils ont raccordé la plupart des maisons et toutes les maisons rue des Passeurs et tout ce qui dans la côte à la sortie de Champagnole sur leur réseau. Il reste encore la rue des Forgerons qu'ils pensent alimenter d'ici l'an prochain. Il reste trois maisons.

Il faut donc refaire les conventions pour sortie de cela. Mais ce n'est pas marrant pour Champagnole, parce que toutes ces habitations en moins font de la consommation en moins. Considérant que l'eau, c'est 80 % de charges fixes pour rendre de l'eau potable, cela peut donc avoir des conséquences. Pour l'instant, ce n'est pas grand-chose mais cela a des conséquences sur le prix de l'eau pour les autres. Il ne faut pas se voiler la face là-dessus. Ils gardent un secours auprès de nous parce qu'on ne sait jamais s'il y avait un problème de pollution d'un lac ou un problème de panne de pompe. C'est ce qu'ils vont nous payer : 100 € par mois. Ce qui est toujours ça.

Voilà, en gros, l'affaire résumée. Ney a repris son indépendance en eau, puisqu'ils avaient une source avant, mais qui n'était pas suffisante.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- On pourrait presque imaginer que Ney puisse être un secours pour nous.

M. Saillard.- Il est vrai qu'en l'état actuel des choses, ils ont une autorisation de 140 m³ par jour, ce qui n'est pas suffisant eu égard aux quelques milliers de mètres cubes qu'on passe par le réservoir de la Cude. Toutefois, on a tout de même qu'une seule alimentation. On a une conduite qui a 80 ans, qui nous vient de la source de la Papeterie, et une autre qui a plus de 10 ans, qui est de la fin du 19^{ème} siècle. On a d'ailleurs voté l'osculution de nos conduites.

M. Laithier.- Les travaux d'inspection de ces deux conduites ont été faits par des robots et des sondes qui ont inspecté sur plusieurs centaines de mètres dans les deux sens à partir de points d'entrée faits en 6 points sur les 8 000 kilomètres entre Champagnole et Sirod. Ces travaux d'inspection ont été réalisés, on attend le rapport définitif et je vous en donnerai les grandes lignes. La bonne nouvelle, c'est que ces canalisations sont en bon état. Bien qu'elles aient une centaine d'années, elles sont en bon état. Il n'y a pas de faille importante ou de cassure sur ces canalisations. Il y a quelques fuites essentiellement au niveau des joints, des raccords entre les parties de canalisation. Ce qui peut nous rassurer c'est que, malgré leur grand âge, ces deux canalisations assurent encore très bien leur rôle. J'aurai prochainement le rapport complet.

M. Saillard.- Ce sont des bonnes nouvelles. Je vous rappelle que nous avons eu une grosse casse sur une canalisation, qui a duré plusieurs mois. Tout l'été nous n'avons eu qu'une seule canalisation pour nous alimenter. Nous ne l'avons pas dit pour ne pas alarmer toute la population.

On pourrait regarder, tout dépend du gisement qu'ils ont au niveau de Ney. On ne connaît pas la taille de la réserve, de la nappe, je ne sais pas s'ils la connaissent eux-mêmes.

Après, si Champagnole veut s'y raccorder en cas de secours, cela nécessiterait des gros travaux d'investissement pour ramener l'eau de Ney au réservoir la Cude, parce qu'on ne pourra pas renvoyer directement dans les canalisations car il y a un sens. Mais rien ne nous empêche de regarder ce qu'il y a là-bas. Parce qu'à la Papeterie, je ne sais pas si on peut en parler mais j'ai lu un peu tout et n'importe quoi sur un pseudo compte rendu concernant le Center Parcs. Je ne sais pas si vous avez vu cela.

M. le Maire.- Oui, si tu veux qu'on amorce une grande discussion sur l'eau, on peut.

Je vais déjà mettre au vote la commune de Ney.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. Saillard. - Monsieur le maire, j'ai donc lu avec une certaine surprise qu'il y a eu un compte rendu dans une commune suite à une réunion, et c'était sur le journal 'Le Progrès', c'est donc plutôt vrai, qui indiquait que la source qui appartient à la ville de Champagnole débitait largement assez pour alimenter Center Parcs. Quel n'a pas été mon effroi en lisant cela ! Alors qu'on ne nous a rien demandé. La politesse aurait été de nous le demander.

M. Leng.- Je ne sais pas si c'est le même article mais j'ai lu un compte rendu d'une réunion publique organisée par les collectivités locales.

M. Saillard.- Oui, on a lu la même chose.

M. le Maire.- Oui, tout le monde peut faire des projets en imaginant pouvoir bénéficier des ressources de Pierre, de Paul, de Jacques ! Mais, à moment donné, il va falloir solliciter Pierre, Paul et Jacques !

J'ai aussi lu ces articles et j'ai été un peu surpris. Puis, je suis allé à une réunion dernièrement organisée par le Président Perny pour expliquer la nature du projet sur Center Parcs, et le problème de l'eau a été abordé. Il y a deux possibilités qui s'offrent à eux. La première doit être assez locale, son nom m'échappe. Par contre, la deuxième était - et j'ai aussi été étonné - de lire qu'il était pensé que le Centre Est pouvait le fournir sur la commune de Barretaine. Bref.

Ceci étant, je rappellerai tout de même que la source de la Papeterie est propriété de la ville de Champagnole. Je rappellerai également que Centre Est a une consommation limitée en pourcentage du volume consommé par les Champagnolais, je crois que c'est dans un rapport de 1 à 5. C'est-à-dire que le Centre Est ne peut consommer qu'une fois et demie ce qui est consommé par les Champagnolais, et je crois savoir qu'ils dépassent déjà cette limite.

Pour répondre à votre intervention, Guy, je n'ai été consulté par personne mais je rappelle que la source est propriété de la ville de Champagnole. A partir de là, s'il doit y avoir des consommations supplémentaires, des choses comme cela, il faudra immanquablement que nous en discutons tous ensemble, et surtout que la ville de Champagnole soit associée à ces discussions.

Le Center Parcs n'est pas encore là, même si c'était un projet que, pour ma part, je considère de bon aloi par l'impact sur le tourisme qu'il peut avoir, et surtout sur l'emploi puisque c'est tout de même 300 à 400 emplois qui seront à proximité de Champagnole et dont bénéficieraient forcément une bonne partie de Champagnolais. Après, nous pourrions intervenir avec cette problématique de l'eau, nous verrons bien comment les choses se passent mais ne vous froissez pas quand vous lisez là ou ailleurs que tel prestataire pourrait fournir telle prestation parce que ce sont tout de même des schémas relativement compliqués et ceux qui en parlent ne sont pas forcément impliqués dans les dossiers et n'en tiennent donc pas tous les tenants et les aboutissants. Il faudrait savoir que la source appartient à Champagnole, que l'usine de traitement de cette eau, qu'on appelle la source de la Papeterie, est codétenue par la ville de Champagnole et le Centre Est, qu'il y a un accord entre le Centre Est et la ville de Champagnole pour des consommations proportionnées, que, derrière, une partie de l'usine alimente Champagnole uniquement, que l'autre partie va alimenter plus de 60 communes dans le département du Jura. On comprend donc que celui qui écrit pour faire un article ne détienne pas les tenants et les aboutissants et se laisse aller à des conclusions un peu hâtives. On ne va donc pas se froisser, on va attendre les événements.

Je me suis contenté de rappeler aux décideurs, en particulier au responsable du Département, que la source était propriété de la ville et que, si un jour il fallait parler d'une consommation d'eau venant de Sirod, nous passerions immanquablement par le bureau du maire

de Champagnole, et forcément à la caisse puisque nous serons toujours à la quête de recettes supplémentaires et complémentaires.

J'en viens à un sujet qui me tient à cœur, c'est-à-dire une approche de sécurisation de notre alimentation en eau. Dès lors que nous sommes dépendants d'une seule source d'approvisionnement, on vit inévitablement un risque quelles que soient les précautions que l'on puisse prendre. On l'a vu en 2008, si mes souvenirs sont bons.

Intervenant.- C'était juin 2010.

M. le Maire.- Mes souvenirs étaient donc décalés ! En juin 2010, nous avons eu une pollution de l'eau. Vous avez vu le déclenchement que cela a généré, avec des camions d'approvisionnement et Véolia qui, en la matière, nous a prouvé son efficacité puisqu'on avait pu prévenir tous les habitants de la ville et, ensuite, des camions sont venus livrer de l'eau minérale de façon à ce qu'on puisse la distribuer à l'ensemble de la population. Tout cela m'avait déjà affolé à l'époque. Il faut, maintenant, dans la mesure où il semble qu'il y ait une potentialité sur Ney, qu'en relation avec le maire de Ney, et je le lui ai proposé, nous employions un cabinet spécialisé dans ces questions d'eau pour voir si, demain, la commune de Ney, en partenariat avec celle de Champagnole, ne pourraient pas envisager un projet qui fasse que la ville ne soit pas dépendante à 100 % d'une seule source d'alimentation. Ceci parce que nos prédécesseurs ont eu l'intelligence, dans les années 30, si mes souvenirs sont bons, d'acheter cette source, qu'ils avaient payée fort cher à l'époque. On fera un jour la traduction en euro constant et on s'apercevra que ce n'était pas une mince affaire.

Voilà, pour en finir sur ce chapitre eau. Il n'y a rien d'autres à ajouter ?

M. Saillard.- On pourrait y passer des heures !

M. le Maire.- C'est vrai que c'est un sujet passionnant et j'invite tous ceux qui ne sont pas encore complètement initiés à la gestion de ce dossier de se rapprocher soit de Guy, soit de moi afin d'avoir les explications nécessaires pour bien comprendre comment cela fonctionne.

HORS COMMISSION

Projet de fusion de l'OPH de Champagnole avec l'OPH du JURA

M. le Maire.- Avant d'en finir, nous allons tout de même aborder un sujet qui justifie la date de ce Conseil municipal puisque, si je l'ai décalé, c'était pour laisser le temps aux personnes de l'OPH du Jura de s'organiser de la meilleure des manières. C'est pour cela que nous avons fait ce Conseil le 22 décembre, à quelques jours de Noël, mais beaucoup de personnes travaillent encore en cette période.

Je vais vous proposer maintenant un projet de fusion entre l'OPH de Champagnole et l'OPH du Jura.

"L'article 421-7 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que :

- Les offices publics de l'habitat sont créés par décret à la demande de l'organe délibérant de la collectivité territoriale (...) et dissous dans les mêmes conditions (...).

- Un ou plusieurs Offices publics de l'habitat peuvent, par voie de fusion, transmettre leur patrimoine à un Office public de l'habitat existant. La fusion entraîne la dissolution sans liquidation des Offices qui disparaissent et la transmission universelle de leur patrimoine à

l'office public de l'habitat bénéficiaire, dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de l'opération.

- Le changement de collectivité territoriale ou d'établissement public de rattachement d'un Office, le changement de son appellation, ainsi que la fusion de plusieurs Offices sont prononcés par le Préfet sur demande des organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés...

Les membres du conseil d'administration de l'OPH de Champagnole ont approuvé lors de leur séance du 4 décembre 2014, la fusion avec l'Office départemental du JURA.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

- Sur la saisine du Préfet en vue d'obtenir l'autorisation de fusionner l'Office Public de l'Habitat de Champagnole et l'OPH départemental du Jura et, par voie de conséquence, la transmission du patrimoine dans l'état où il se trouve.

- Sur la décision de maintenir temporairement l'appellation OPH du Jura dans l'attente d'une nouvelle appellation.

- Sur l'autorisation donnée au Maire d'engager toutes les démarches nécessaires et de signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération."

Je vais vous refaire un petit historique. Le Conseil général, durant la mandature de Christophe Perny, a décidé de prendre la compétence d'aide à la pierre qui était habituellement gérée par l'Etat. Les fonds ont donc été transmis au Département qui a aujourd'hui pour mission d'organiser le logement social dans le département, ou du moins sur les zones qui ne sont pas sous agglomération, bien que les zones sous agglomération puissent également rejoindre le projet départemental.

A partir de cette évolution où un acteur de proximité prenait la main, un certain nombre de projets qui étaient déjà dans l'air, puisqu'on parlait depuis de nombreuses années, et je prends à témoin Serge Bouvet qui a été un administrateur très présent au Foyer Jurassien, d'un rapprochement entre le Foyer Jurassien et l'Office HLM de Champagnole. Rapprochement qui s'est fait par la force des choses lorsque Colette Taballet a pris sa retraite - vous voyez que cela ne date donc pas d'aujourd'hui - puisque nous nous sommes trouvés, dans cette période-là, sans possibilité de trouver un directeur intéressé par un tel challenge. Ce qui démontrait déjà le problème de gestion que posait un Office tel que celui de Champagnole du fait de sa petitesse.

Toutes ces idées qui ont circulé dans les différents conseils d'administration, que ce soit à l'OPH de Champagnole, que ce soit au Foyer Jurassien ou que ce soit à l'OPH du Jura, ont fait qu'à un moment donné, grâce à l'impulsion donnée par le Département, on pouvait envisager la construction du projet dans sa cohérence départementale.

Vous pouvez avoir un certain nombre d'interrogations. Je les ai eues depuis toutes ces années. On peut se demander si c'est bien, etc. Il s'avère aujourd'hui que nous sommes dans un dispositif qui rend la gestion d'un Office tel que celui de Champagnole impossible puisque nous ne sommes plus en capacité d'investir, on est à peine en capacité de maintenir les équipements en l'état, l'Office étant trop petit. Quand on voit, aujourd'hui, le niveau de dégradation d'un certain nombre de logements et les efforts absolument obligatoires de rénovation qui doivent être entrepris dans bon nombre d'immeubles de Champagnole, on s'aperçoit de l'obligation d'aller dans une direction où on va se réunir pour avoir plus de force pour pouvoir travailler ensemble et avec plus d'efficacité.

Le fait que le projet devienne départemental est aussi, pour nos administrés, la garantie d'avoir une égalité de traitement. Je vais citer un exemple tout bête. Il y a quelques années, au Département, il avait été décidé de donner une subvention de 200 000 € à l'OPH du Jura, subvention dont ont bénéficié tous les locataires de Lons, de Morez, de Salins parce que c'était pour se substituer à l'augmentation naturelle du loyer. Le Département avait décidé de financer mais n'avait pas décidé de financer tous les autres acteurs du logement social dans le département, ce qui avait créé une inégalité de fait.

Aujourd'hui, dès lors où celui qui dispose de l'argent, donc le financeur, le Département,

prend la main, et bien évidemment sous réserve du maintien du respect de tous les modes opératoires de proximité, je pense que l'on doit s'engager dans cette direction de fusion pour disposer des moyens nécessaires pour permettre aux personnes les plus défavorisées de bénéficier d'un logement social de grande qualité.

Aujourd'hui, après en avoir discuté longtemps, il nous faut maintenant passer le cap, faire le pas, s'engager pour que naisse ce projet départemental où l'OPH du Jura va prendre encore plus son sens puisque, aujourd'hui, c'était l'OPH de Lons, Morez, de Salins, Arbois, Poligny. En ajoutant Champagnole, on complète l'approche jurassienne. Dole devrait prochainement rejoindre le regroupement et Saint-Claude va certainement y être amené puisqu'ils sont à peu près dans les mêmes logiques que nous, c'est-à-dire dans une situation où il est financièrement difficile de faire face à de nouveaux projets de construction.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Cela n'a pas été simple puisque je me suis élevé sur les premières propositions concernant le nombre d'emplois qui nous étaient réservés sur le site de Champagnole, puisque nous n'étions qu'à 25. Il y a des discussions qui se sont engagées. Je souhaitais également que soit respectée l'histoire du Foyer Jurassien, que soient respectées les spécificités du Foyer Jurassien et surtout que l'OPH du Jura continue de bénéficier des savoir-faire du Foyer Jurassien, en particulier celui de l'accession à la propriété ainsi que la gestion et le syndic de propriétaires. Tout cela a donc été rediscuté. Aujourd'hui, on sait qu'on bénéficiera, sur Champagnole, d'une agence plus qu'importante puisque, après celle de Lons, ce sera la plus importante. Nous aurons 32 salariés. Sachant que les spécificités du Foyer Jurassien sont conservées dans nos murs et qu'il y a là un gros potentiel de développement. Si les opérateurs concernés travaillent correctement, nous aurons donc forcément un potentiel de développement de notre agence, ne serait-ce que sur ces deux postes.

Aujourd'hui, je pense que les garanties que nous avons exigées sont assurées. On a eu, cet après-midi, une discussion puis une délibération à l'OPH de Champagnole où il nous a été garanti que la commission d'attribution actuellement en place serait prolongée jusqu'à la nouvelle gouvernance et travaillerait avec la commission d'attribution de Lons, qu'elle se réunirait à Champagnole et, bien évidemment, que les dossiers seraient étudiés en concertation avec les élus de la municipalité. C'est-à-dire qu'on aura même une implication municipale indépendamment de la commission d'attribution, ce qui me semble être une proposition de bon sens puisque cela permet, en ayant une bonne connaissance de nos populations, d'avoir des propositions pour loger les uns ou les autres la plus performante possible pour assurer la quiétude de chacun.

Aujourd'hui, tout ce qu'on a demandé, on l'a obtenu, je pense qu'on peut donc aller sereinement travailler dans ce regroupement jurassien qui va nous donner des moyens supplémentaires, ce qui était absolument indispensable. Et quand on voit toute la problématique qui sera la nôtre, demain, avec les soucis de désamiantage, je peux vous assurer que je suis beaucoup plus serein maintenant, en sachant que nous allons être dans un regroupement qui aura des moyens beaucoup plus importants, pour justement faire face à toutes ces obligations à venir. Je pense donc que nous pouvons être tranquilisés. Une nouvelle gouvernance se mettra en place durant le mois de janvier. La ville de Champagnole et le territoire de Champagnole y seront forcément bien représentés. Derrière, les commissions d'attribution seront à nouveau construites de sorte que toute l'approche et toutes les obligations de proximité soient assurées.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, au moment où nous devons faire le petit pas qui va nous permettre de rejoindre l'OPH du Jura.

Madame Ramé.

Mme Ramé.- Je suis tout de même un peu étonnée que n'apparaisse pas dans le contrat le fait que nous ayons obtenu ce pourquoi je me suis battue : l'attribution de logements, le maintien d'une entité à Champagnole, donc le respect du service public. Parce qu'il y a les employés mais il y a aussi les locataires. Je me suis battue pour le respect de ces personnes-là, il est donc dommage que cela n'apparaisse pas à la signature.

M. le Maire.- Aujourd'hui, on ne signe rien. On est en train de prendre la délibération concernant la fusion. Il va y avoir cette délibération, la fusion va donc être actée. Derrière, tu le sais puisque nous en avons parlé cet après-midi, une nouvelle gouvernance va se mettre en place, cela va peut-être mettre un mois ou deux. Pendant ce temps-là, ce sont les anciennes gouvernances qui vont continuer à être activées puisque la commission d'attribution restera absolument en l'état. Après, il est clair que tout ce qui a été demandé fait l'objet de délibérations, mais au sein de l'OPH du Jura. C'est là que doivent être prises les délibérations.

Pour te sécuriser complètement, la délibération que nous avons prise cet après-midi, l'OPH du Jura a pris exactement la même concernant les commissions d'attribution. Toutes les décisions qui restent à prendre derrière, dont la constitution de la gouvernance, restent à travailler puisque, aujourd'hui, on sait qu'il y aura un nombre d'administrateurs qui variera entre 23 et 27, l'ensemble des places seront prises ou pas prises, affectées ou pas affectées, en fonction de l'imminence du fait que Dole nous rejoigne, puisque ce n'est pas la peine de mettre en place une gouvernance pour la changer dans un an. Il vaut mieux laisser des places vacantes en disant que nos amis dolois nous rejoindront et trouveront leur place ici.

Je pense qu'aujourd'hui nous sommes complètement sécurisés. Il serait de mauvaise foi de dire que le travail qui a été fait n'a pas abouti. Et on a bien fait de le faire, tu as raison de le rappeler. Je te remercie d'ailleurs pour ton implication en la matière, pour le travail qui a été fait pour que la gestion de proximité soit maintenue, assurée. Eh bien c'est une victoire essentielle dans la discussion parce qu'on va avoir l'agence de Champagnole qui sera logée dans les locaux du Foyer Jurassien. Une vitrine sera ouverte, ce qui redonnera de la vie dans le relationnel entre les locataires, l'agence de Champagnole et l'OPH du Jura, avec une vitrine dans laquelle il y aura forcément des personnes qui seront en situation de recevoir tous les locataires.

Derrière, il faudra aussi que nous informions correctement les locataires. Il faudra également mobiliser les locataires pour qu'ils viennent participer aux réunions de travail qui vont les concerner de sorte que nous ayons bien cette proximité, qu'on construise ce tissu qui fasse que, demain, quelles que soient les évolutions au sein de l'OPH du Jura, le lien fort de l'organe de Champagnole apparaisse bien entre les locataires du Foyer Jurassien, les locataires de l'Office HLM, de sorte que leur voix se fasse pleinement entendre au sein du futur OPH qui sera peut-être dirigé par un Champagnolais, allez savoir ! On ne sait pas. Ou une Champagnolaise !

Mme Ramé.- L'essentiel est de maintenir tout ce pourquoi nous nous sommes battus.

M. le Maire.- Si l'eau est un sujet passionnant, les évolutions à venir sur le logement social le sont également. Si on ouvre une petite parenthèse concernant les discussions que nous avons eues cet après-midi, toutes les contraintes dans le logement donnent des coûts au mètre carré qui deviennent très difficiles pour assurer un logement social à moindre coût. Parce que si c'est pour avoir les mêmes loyers que dans le privé, cela ne peut pas marcher. Cela veut dire que, demain, il va falloir trouver de nouveaux modes de financement puisque, dans l'état actuel des modes de financement, nous ne sommes pas en situation de trouver des solutions pour proposer aux gens les plus dans la difficulté un logement de qualité.

Derrière, cela ouvre la porte à certaines aberrations parce que le premier réflexe des gestionnaires va être de dire que, comme ils ont des gens qui n'ont pas la capacité de payer des loyers importants, ils les laissent dans des logements qui se dégradent. Or, les appartements se dégradent, quand les gens partent, ceux qui viennent pour les récupérer n'en veulent pas. Si vous mettez de l'argent pour refaire, cela a forcément une incidence sur le loyer et, après, on se retrouve à nouveau dans une spirale un petit peu compliquée.

Il est bien que nous ayons cette réflexion au niveau départemental parce qu'il va vraiment falloir être fort pour trouver des solutions, fort financièrement, pour justement qu'on puisse avoir une construction de logements sociaux nouvelle, elle sera forcément nouvelle quant à la proposition en termes d'habitat mais également dans les modes de financement. Pour cela, il était impératif de changer de braquet, de passer sur un braquet plus collégial. Le Département me

semble là un bon niveau d'analyse et de réflexion.

Ils nous citaient des exemples où, à Dole, ils laissent tomber les constructions verticales pour aller racheter des maisons de centre-ville à vil-prix, parce que si vous l'achetez à prix conséquent et qu'il faut rénover, vous ne pouvez pas mettre un locataire à bas loyer dedans. Il faut donc trouver des vieilles maisons, faire des opérations financières et puis, dernière, retaper ces maisons par essayer de proposer à des familles un habitat qui soit tenable pour eux, que ce soit en termes de coût de logement ou de coût des charges.

Tout cela, aujourd'hui, si on devait le mener uniquement au niveau de la ville de Champagnole, serait terminé ! C'est impossible. C'est pour cela qu'il fallait vraiment changer de cap et de niveau de réflexion.

Jean-Yves, qui a beaucoup œuvré sur ce dossier.

M. Mathieu.- J'aimerais ajouter une chose. Il serait dommage qu'on puisse avoir l'impression que cette évolution soit considérée comme un échec de l'OPH de Champagnole. Pour moi, ce n'est pas du tout le cas. Il faut tout de même se rappeler que si cela avait été un échec, le Préfet aurait automatiquement pris la décision de fermer l'Office de Champagnole, pour des raisons financières, etc., et de le rattacher à un autre organisme, et ce n'aurait pas forcément été à l'OPH du Jura.

Nous n'en sommes donc absolument pas arrivés à ce stade à l'OPH de Champagnole et on peut s'en féliciter. C'est peut-être aussi le jour, Clément, de rappeler la mémoire de tous les Conseillers municipaux qui ont siégé dans cette salle, qui ont été administrateurs de l'Office. Je vous rappelle que l'Office a été créé après la deuxième guerre mondiale, en 1949. Il a d'abord été un Office municipal de Champagnole. Il a coexisté avec la fameuse Maison Pour Tous qui a, ensuite, évolué avec la société anonyme jurassienne, etc. L'Office a lui-même connu une première transformation et est devenu un Office Public d'HLM. En 2007-2008, il est devenu un Office Public de l'Habitat.

Il est bon de rappeler aussi que cet organisme a tout de même façonné l'urbanisme collectif sur notre ville avec les différents quartiers qui ont vu naître des appartements à vocation sociale forte, qui représentent aujourd'hui 780 logements. Je peux vous dire, ayant présidé cet organisme, que je comprends et que je valide totalement les propos de notre maire, je comprends même son attachement à la nouvelle passion qu'il a pour ce domaine, parce qu'en matière de lien social, c'est une place extrêmement importante. Vous êtes au courant, lorsque vous êtes président d'un Office, que telle ou telle famille ne paie pas son loyer suite à un problème d'emploi de l'un ou de l'autre, ou parce qu'il y a une séparation du couple, etc. On suit également les gens dans le domaine de l'éducation de leurs enfants, avec les difficultés sociales qu'il peut y avoir derrière. C'est donc une formidable vitrine de la santé sociale d'un territoire.

Personnellement, je soutiens parfaitement ce regroupement que je considère comme une évolution réussie et apaisée pour l'avenir. Je suis sûr que les problèmes techniques seront abordés de la meilleure façon et heureusement car ils sont effectivement très nombreux aujourd'hui. Mais avec la dimension, le département du Jura possédant 14 600 logements, cela donne déjà tout de même une surface respectable quand on fait des emprunts. On en cautionnait un tout à l'heure pour le Foyer Jurassien. Maintenant, les organismes financiers regardent aussi les capacités financières des organismes et Clément a raison de dire que nous n'aurions absolument pas pu continuer ainsi, ne serait-ce que sur le plan financier, pendant plusieurs années.

Voilà ce que je voulais ajouter, c'est plutôt donner un coup de chapeau à tous les élus, les administrateurs, à quelques têtes connues comme Georges Decharrière qui a été Président durant de nombreux mandats et qui a fait un excellent travail à cette place, et puis remercier aussi tous les salariés de cet Office qui se sont dépensés avec l'uniforme de l'Office public de Champagnole.

M. le Maire.- Tu as surtout bien fait de préciser que ce n'était pas une logique d'échec, loin s'en faut. C'est de tout le contraire.

Mme Ramé.- Je suis en effet contente de faire cette fusion dans les conditions dans lesquelles nous la faisons parce que c'est pour cela que je me battais.

M. Mathieu.- Que nous nous sommes battus.

Mme Ramé.- Oui, je parle de moi parce que je sais ce que j'ai fait.

M. le Maire.- Personne ne voudrait personnaliser un tel dossier. Comme l'a rappelé Jean-Yves, il y a eu de nombreuses implications de personnalités champagnolaises à tous les niveaux et de tous bords, justement pour que le logement social sur notre ville soit une réussite. D'ailleurs, un tiers des logements fait partie du patrimoine Office HLM Champagnole et Foyer Jurassien. Ce n'est donc tout de même pas rien et c'est pour cela que c'est une chose à laquelle on tient énormément. C'est pour cela aussi que je ne vois pas du tout cette fusion comme étant un échec, au contraire, je pense que c'est une évolution nécessaire pour qu'on puisse justement continuer à aller dans la direction qu'ont voulue nos prédécesseurs, c'est-à-dire construire un organisme qui permette de fournir la prestation la meilleure possible pour nos administrés. Nous sommes dans cette direction et il faut bien évidemment associer l'ensemble du personnel, et c'est pour cela qu'il était fondamental que, comme au Foyer Jurassien, le personnel de l'Office HLM soit respecté, qu'on les entende et qu'on leur donne les moyens de continuer leur mission dans une agence à Champagnole qui soit suffisamment armée pour répondre au souci de proximité. C'est le cas, c'est pour cela que je pense qu'on peut y aller très tranquillement et avec l'assurance que tout ira bien, qu'un certain nombre de problèmes techniques qui commençaient à se poser à nous soient réglés.

Mesdames et Messieurs, s'il n'y a pas d'autres questions sur le sujet, tout est dit et tout va bien, nous allons donc pouvoir voter sur les trois propositions que je vous ai faites. Comme c'est important, je vais vous les rappeler :

"Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

- Sur la saisine du Préfet en vue d'obtenir l'autorisation de fusionner l'Office Public de l'Habitat de Champagnole et l'OPH départemental du Jura et, par voie de conséquence, la transmission du patrimoine dans l'état où il se trouve.

- Sur la décision de maintenir temporairement l'appellation OPH du Jura dans l'attente d'une nouvelle appellation.

- Sur l'autorisation donnée au Maire d'engager toutes les démarches nécessaires et de signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération."

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci de cette unanimité, elle devra conforter les locataires et les salariés du bien-fondé de notre décision.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour et nous avons des questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- Un petit rappel pour les Conseillers communautaires. Je vous rappelle qu'il y a Conseil communautaire demain soir. Ceux qui n'étaient déjà pas contents ce soir ne le seront pas demain non plus ! Mais si vous pouviez participer, ce serait bien.

Intervenant.- Le 24, il n'y a rien ?

M. le Maire.- Il n'y a rien le 24.

Mme Guichardière.- C'est à cause de la messe de minuit qu'il n'y a rien le 24 !

M. le Maire.- Oui, c'est la veille de Noël. Il est bien de faire ce rappel que je ne me serais pas permis de faire en ces lieux. Merci Madame Guichardière, les catholiques de France vous remercient ! (*Rires*)

Y a-t-il des questions diverses ?

M. Leng.- Par rapport à la voie cyclable sur la grande rue dont on en a discuté en commission d'urbanisme, j'aimerais avoir plus d'éclaircissements sur cette voie cyclable.

M. le Maire.- J'ai été surpris, comme vous, je suppose, quand on nous a donné une explication. Nous avons demandé à un cabinet d'études, en relation avec le Département, d'étudier les voies douces sur notre canton. Ils sont venus nous présenter le résultat de leurs travaux. La question en particulier de la liaison Equevillon/Champagnole a été abordée, il y a eu Sapois/Champagnole, il y a eu Champagnole/Ney, Champagnole... etc. Lors des discussions à bâtons rompus sur le sujet, on s'est à nouveau posé des questions sur la circulation sur les trottoirs. Là, j'ai été surpris d'entendre la personne en charge du dossier me dire que c'était interdit et que la responsabilité du maire était engagée dès lors qu'il y avait un accident.

Quand j'ai entendu cela, alors que j'en vois certains aller à une vitesse incroyable sur les trottoirs, je me suis posé des questions. Je veux bien que ma responsabilité soit engagée mais si elle doit l'être pour des comportements irresponsables, cela me gêne tout de même beaucoup plus.

J'ai donc demandé à Laurent de se renseigner sur cette question. Je vais vous dire ce qu'on m'a donné comme note : "Notre piste cyclable a été créée en 2006 lors du réaménagement des espaces publics. Dans le sens de la circulation, les cycles devaient être sur la chaussée. Dans l'autre sens, ils devaient utiliser la piste sur le trottoir, donc côté impair." Ce que personne ne fait !

M. Bouvet.- Si, Michel Moreau.

M. le Maire.- Oui, mais je vois qu'il y a tout de même un comportement anarchique, je vais d'ailleurs préciser les choses, et je profite de ce Conseil municipal pour le faire parce que nous serons beaucoup plus sévères à l'avenir, surtout si on venait à constater que c'est vraiment interdit. Mais les gens devaient descendre la grande rue et être sur le côté gauche pour la monter. On ne peut que descendre, que faire Fontaine blanc / les Quais, c'est tout. Si vous montez la grande rue, c'est sur la route.

"Le code de la route, article R412.34 modifié en novembre 2010 : lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons normalement praticables par eux, tels que trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser à l'exclusion de la chaussée. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux ères piétonnes et aux zones de rencontres.

"1bis. Les enfants de moins de 8 ans qui conduisent un cycle peuvent utiliser les trottoirs ou accotements sauf disposition contraire prise par l'autorité investie du pouvoir de police à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons"

Vous voyez qu'ils sont assimilés aux piétons. Il s'agit donc des personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirme ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur. Les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur, les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante mue par eux-mêmes ou circulant à l'allure au pas.

3^{ème} point : la circulation de tout véhicule à deux roues conduit à la main est tolérée sur la chaussée. Dans ce cas, les conducteurs sont tenus d'observer les règles imposées aux piétons."

Laurent, si j'ai bien lu, c'est avec cela...

M. Laithier.- Il y a une deuxième page.

M. le Maire.- Pardon.

"Définition d'une piste cyclable : chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues. Problème de l'insuffisance de matérialisation de la piste cyclable sur le trottoir : la piste doit normalement être clairement délimitée ou doit différencier les parties affectées aux cyclistes et aux piétons. Il faut assurer la sécurité des différents usagers avec des aménagements adéquats en étant attentif aux faux sentiments de sécurité induits par l'appartenance à un espace dédié. Ceci d'autant plus que les pistes cyclables attirent des cyclistes plus vulnérables comme les enfants. L'avenue de la République ne remplit plus les conditions. Pour l'instant, les logos au sol étaient bien dégradés, ils étaient donc à enlever. Il faut regarder attentivement ce problème et proposer des solutions, ce que la commission d'urbanisme s'attachera à faire.

Quand je lis cela, je ne sais plus ce qu'il faut faire.

M. Leng.- Le souci, c'est que la piste n'est plus entretenue et n'est plus visible, cela devient donc dangereux, à la fois pour les cyclistes et les piétons.

M. le Maire.- Le problème, c'est si on doit sécuriser l'espace. Si vous devez faire une piste cyclable complètement indépendante des piétons, vous me direz comment on fait.

M. Leng.- C'est compliqué mais ce n'est pas impossible. Parce que du coup, d'une part les cyclistes se retrouvent en situation de vulnérabilité et il n'était déjà pas évident de circuler, et c'est vrai que la plupart des cyclistes - dont je fais partie - passe dans les deux sens sur la piste cyclable parce que lorsqu'on passe sur la route, c'est dangereux pour les cyclistes. C'est vrai que la situation ne nous convenait pas, on passait donc sur le trottoir. C'est une chose.

M. le Maire.- Quand vous affirmez des choses comme cela, il faut se rendre compte qu'on est responsable. Il y a la loi qui dit que vous n'avez pas à y être, il ne faut donc pas y aller ! Vous ne pouvez pas encourager les gens à y aller.

M. Leng.- Je n'encourage pas les gens à y aller. Je dis que comme c'est dangereux sur la piste cyclable...

M. le Maire.- Quand je serai piéton, si je vois un vélo, je le mets en bas ! Il n'a rien à faire là.

M. Leng.- Vous, vous êtes déjà dangereux en voiture. En piéton, je ne vous vois pas souvent, en vélo, encore moins !

M. le Maire.- Vous ne me voyez pas en piéton parce que vous n'êtes pas souvent en ville. On ne peut pas être à Lons et à Champagnole, c'est vrai.

M. Leng.- C'est vrai que je ne travaille pas sur Champagnole mais ne vous en faites pas, je passe à Champagnole, il n'y a pas de souci, et j'y suis le week-end.

D'autre part, il y a une aide qui a été apportée pour les pistes cyclables, il y a une subvention qui a été apportée à la ville de Champagnole pour l'aménagement de la ville et, entre autres, pour les pistes cyclables. Il serait donc bien qu'on prenne en compte cette donnée pour que cette subvention soit redonnée d'une façon ou d'une autre....

M. le Maire.- Cela a été le cas puisque c'est ce qui a justifié le fait que l'aménagement

sur les trottoirs soit fait. Sauf que je vous ai dit des choses qui datent de 2010, il y a donc eu des évolutions de la loi. Que voulez-vous que j'y fasse ?

M. Leng.- Qu'on prenne en compte cette subvention.

M. le Maire.- Elle a été versée, les aménagements ont été faits.

M. Leng.- Oui, mais s'ils disparaissent ?

M. le Maire.- Que voulez-vous que je vous dise ?

M. Leng.- Qu'on réfléchisse à d'autres aménagements.

M. le Maire.- Peut-être mais il faudra me dire lesquels.

M. Leng.- Il y a beaucoup de personnes qui aimeraient prendre leur vélo pour se déplacer en vélo, à la fois des personnes vulnérables qui ont des enfants ou des personnes âgées. Il y a Michel Moreau qui en a le courage, mais c'est un vrai militant, il se déplace donc sur la route, il est courageux, mais les personnes moins courageuses que lui ne prennent pas leur vélo pour se déplacer à Champagnole. Elles le souhaiteraient mais elles ne le font pas parce que c'est trop dangereux. Ce serait donc bien de réfléchir à l'ensemble des usagers, pas uniquement les voitures. Pour les voitures, il y a tout ce qu'il faut. Pour les cyclistes, il y a peu de chose et il y en aura encore moins.

M. Bouvet.- Pour les piétons aussi.

M. Leng.- Il y a les trottoirs.

M. le Maire.- Je pense qu'on a dénaturé un peu la problématique en voulant justement isoler le cycliste. Avant, vous allez me dire qu'il y avait moins de voitures, etc., peut-être mais je n'en suis même pas certain, mais il y avait un respect, me semble-t-il, sur les routes qui était d'une tout autre nature que celui qu'on a aujourd'hui. Parce qu'on dit qu'il y a des espaces dédiés et c'est ce dont se plaignent tous les amateurs de vélo qui refusent d'aller sur les routes réservées puisqu'ils veulent faire du vélo de route sur les routes, et ils en ont pleinement le droit. Il y a un code de la route qui dit aux voitures qu'elles doivent respecter les vélos, c'est-à-dire que si elles doublent, elles doivent respecter tel espace, etc. A force d'avoir voulu faire des espaces dédiés, je me demande si on n'a pas créé un problème plus important que celui qui se posait réellement. Je l'ai vu encore dernièrement en marchant, vous voyez donc que cela m'arrive, sur un chemin dans le midi qui était réservé aux cyclistes et aux piétons. Je vous le jure : je crois que je n'ai jamais été autant en danger. Les vélos sont des barjots ! Ils allaient à 30 ou 40 km/h ! Je ne sais pas s'ils avaient regardé l'étape du tour de France de la veille mais ils se prenaient pour des professionnels. Et tout le monde se croit pleinement dans son droit ! C'est là où on se trouve dans des situations un peu bizarres.

C'est pour cela que moi, quand je vois des vélos monter la grande rue, je ne les sens pas plus en danger quand ils sont sur la route que quand ils sont sur le trottoir. Cela vous paraîtra bizarre parce que le jour où ils taperont quelqu'un, qu'ils voleront et qu'ils iront s'éclater la tête sur un trottoir, on verra aussi l'impact que cela peut avoir.

M. Leng.- La plupart du temps, quand on se déplace sur la piste cyclable, lorsque des piétons sont sur la piste, il y a un respect mutuel, on les prévient doucement, on ralentit.

M. le Maire.- On ne doit vraiment pas fréquenter la même ville parce que je les vois

descendre comme des fous ! Ce que vous dites n'existe que dans les rêves.

M. Leng.- Non, ce n'est pas dans les rêves.

M. le Maire.- Dès lors que l'espace est dédié, on sent le comportement des gens changer. C'est assez impressionnant.

Il y a eu ce rapport de l'étude concernant les liaisons douces, il y a eu cet élément nouveau puisque, a priori, personne n'était vraiment au courant, qui laisse entendre que la pratique du vélo, aujourd'hui, sur les trottoirs de la ville... parce qu'il y a aussi cela. Quand on habitue les gens à prendre un trottoir, on les retrouve sur tous les autres trottoirs, autorisés ou pas. C'est aussi cela, on a inscrit des comportements dans la tête des gens qui ne sont pas les bons.

M. Leng.- C'est vrai que c'est compliqué parce qu'il y a des bouts cyclables, il y a une partie de piste. Après, cela disparaît et on ne sait plus si on doit prendre la route ou si on doit prendre le trottoir.

M. le Maire.- Le problème, Monsieur Leng, c'est que la route est normalement l'espace dédié aux cyclistes. Vous intégrez cela dans le raisonnement, parce qu'avant, c'était comme cela, et, par moments, les gens ont trouvé que c'était dangereux, on a donc réservé un petit coin aux cyclistes pour qu'ils soient à peu près en sécurité. On a donc réservé des petits espaces. Après, on a dit qu'il fallait agrandir ces espaces. Peut-être, mais il ne faut pas oublier que l'espace initial réservé aux cyclistes, c'est la route. Et le jour où il faudra un espace dédié partout, je ne sais pas comment nous ferons, surtout si nous devons commencer à séparer les vélos des piétons ! S'il faut faire des voies divisées en trois, voitures, piétons et vélos, sans oublier les bus, le tramway, les calèches, la grande rue n'y suffira pas. On va être obligé de raser un côté de la rue !

Mme Guichardière.- J'ai habité des années au bout de la route de Crotenay, j'interdisais à mes enfants de rouler sur cette route car c'est mortel. On ne se rend pas compte mais les voitures roulent à une allure absolument incroyable, et il n'y a pas toujours un gendarme de présent. C'est vraiment ultra-dangereux.

M. le Maire.- C'est le trottoir, dans la rue piétonne.

Mme Guichardière.- Voilà, les cyclistes sont sur les trottoirs. C'est très dangereux.

M. le Maire.- On sait que la situation est perfectible sur la ville, elle l'est également sur le canton puisqu'on a vu qu'il y avait des mouvements de population importants, à pieds ou en vélo, dans un certain nombre de villages, qu'il faut mettre des gens en protection, on va donc essayer de trouver des solutions. Mais Paris ne s'est pas fait en un jour, il va falloir y aller doucement mais la détermination est affichée puisque nous nous sommes engagés, avec la communauté de communes, dans le partenariat qu'a souhaité le Département en la matière.

L'histoire de la grande rue va se poser car autant, sur 1 000 sujets, que ma responsabilité soit engagée, je trouve cela normal. Par contre, je trouve absolument anormal qu'elle soit engagée sur quelque chose qui serait hors code de la route. C'est hors de question.

Mesdames et Messieurs, y a-t-il d'autres questions ?

Mme Ramé.- Le prochain conseil ?

M. le Maire.- Je vais vous rappeler des dates. Les vœux du maire à la population : le samedi 10 janvier 2015 à 11 heures à l'Oppidum, personnel communal et assimilés : le mardi 13 janvier 2015 à 18 heures, aux présidents d'associations et aux personnalités locales : le samedi

budgétaire et il sera suivi du vote du budget.

À l'issue de ce Conseil, vous êtes tous invités à partager le verre de l'amitié que nous n'avons pas partagé pendant le Conseil. On le fait ici car l'autre salle est réservée pour quelques semaines. Il est donc interdit d'y aller, sauf les personnes habilitées. Elle est réservée aux opérations de recensement. Comme c'est une grosse affaire, il leur faut un gros bureau !

Je vais encore vous donner une nouvelle qui devrait vous sécuriser mais n'en faites pas de publicité pour l'instant, sachez qu'au niveau de l'ARS, les premières cogitations du comité de pilotage sont sorties. Il semblerait que le service d'urgence évolue en service de consultations non programmées ouvert 24 heures sur 24. Il y aura donc des médecins urgentistes qui seront encore présents, et il y aura une ligne SMUR qui sera toujours en alerte sur Champagnole 24 heures/24.

Concernant les urgences, je pense donc que nous pouvons être largement sécurisés sur cette évolution, mais c'était tout de même bien légitime. Je remercie tous ceux qui se sont impliqués à nos côtés pour avoir ce résultat. Il était bien légitime, dans la mesure où nous représentons un bassin d'entre 40 et 60 000 personnes, avec l'hôpital de Champagnole, il était bien naturel que nous soyons ainsi consolidés.

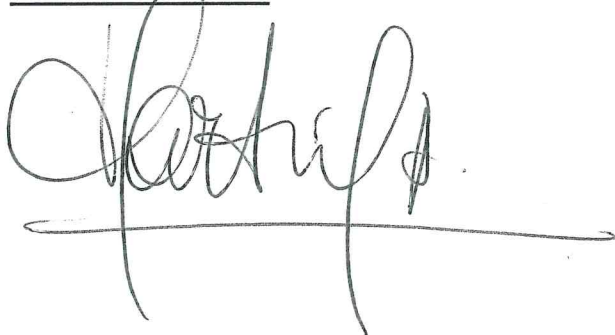
Derrière, le service de la SSR devrait également connaître des évolutions positives avec des lits supplémentaires, tout comme l'EHPAD. Un programme d'investissement sera d'ailleurs réalisé dans l'établissement, il est programmé, justement pour permettre l'accueil de nouvelles personnes dans l'EHPAD, et l'accueil de nouvelles personnes en SSR. 3 millions d'euros seront programmés, c'est une somme qui est faible au regard de la construction d'un nouveau projet hospitalier, par exemple. Cela se justifie par le combat que nous avons mené concernant les mètres carrés disponibles dont bénéficiait notre hôpital. A partir de là, il y a une gestion positive des biens publics et c'est ce qui permettra à l'hôpital de connaître une évolution que l'on peut considérer comme positive sur les mois à venir.

Nous aurons une communication beaucoup plus soutenue, je parle en particulier à destination de la presse, avec le directeur de l'hôpital concernant ce sujet. Je crois qu'il serait malvenu de faire des articles à partir des extraits que je viens de vous donner. La présentation mérite beaucoup mieux mais en présence du directeur Perrin. Après, chacun fait comme il veut.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 20.

Le Secrétaire de Séance

Annelise MARTIN



Le Maire,

Clément PERNOT

Conseiller Général

